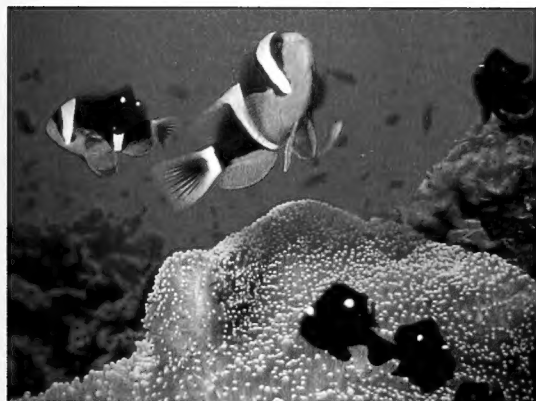


État des aires protégées dans le monde, 2007



Bilan annuel des progrès mondiaux en matière de conservation

UNEP World Conservation Monitoring Centre
Avec le soutien de la Commission européenne



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
UNEP-WCMC, Cambridge

<http://www.archive.org/details/estadodelasareas08coad>

État des aires protégées dans le monde, 2007



Bilan annuel des progrès mondiaux en matière de conservation

UNEP World Conservation Monitoring Centre
Avec le soutien de la Commission européenne





UNEP World Conservation Monitoring Centre

219 Huntingdon Road

Cambridge

CB3 0DL

Royaume-Uni

Tél : +44 (0) 1223 277314

Fax : +44 (0) 1223 277136

E-mail : info@unep-wcmc.org

Site Internet : www.unep-wcmc.org

L'UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC) dépend du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la plus grande organisation mondiale intergouvernementale en matière d'environnement. Le centre est responsable de l'évaluation de la biodiversité et de l'application de la politique en la matière. Établi en 1989, il allie recherche scientifique et conseils pratiques sur la ligne politique à adopter.

La rigueur scientifique et l'objectivité caractérisent les services et produits que l'UNEP-WCMC propose aux décideurs afin de les aider à reconnaître l'importance de la biodiversité et à appliquer cette connaissance dans tout ce qu'ils font. Son activité principale consiste à gérer les données relatives aux écosystèmes et à la biodiversité, à les interpréter et à les analyser afin d'en tirer des évaluations et des analyses de la politique en place, puis à mettre ces résultats à la disposition des décideurs et des entreprises.

Depuis 1981, l'UNEP-WCMC tient à jour la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA), compilée à partir d'informations fournies par des agences compétentes et d'autres collaborateurs. Projet commun au PNUE et à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) produit par l'UNEP-WCMC et la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN (CMAP-UICN), la WDPA est le plus gros rassemblement de données sur les aires protégées terrestres et marines du monde. La base de données contient des informations sur la géographie et les caractéristiques de plus de 120 000 aires protégées à l'échelle

nationale et internationale, fournies par les gouvernements et les ONG. La WDPA recueille un nombre croissant d'informations sur les réserves sous contrôle privé, local et en cogestion. Elle sert aussi de base à la Liste de l'ONU, créée en réponse à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1962 de dresser un bilan des aires protégées mondiales.

REMERCIEMENTS

Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN et l'UNEP World Conservation Monitoring Centre tiennent à remercier la Commission européenne pour le financement de ce rapport annuel.

AVERTISSEMENT

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement l'opinion ou la politique de l'UNEP-WCMC, des organisations participantes ou des rédacteurs. Les désignations employées ou les présentations faites ne sous-entendent aucunement l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'UNEP-WCMC, des organisations participantes, des rédacteurs ou éditeurs sur le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, de son autorité, de la délimitation de ses frontières ou limites, de la désignation de son nom ou de ses allégeances.

CITATION

UNEP-WCMC, *État des aires protégées dans le monde, 2007 : bilan annuel des progrès mondiaux en matière de conservation*, UNEP-WCMC, Cambridge, 2008.

AUTEURS

Coad (L.), Corrigan (C.), Campbell (A.), Granziera (A.), Burgess (N.), Fish (L.), Ravilious (C.), Mills (C.), Miles (L.), Kershaw (F.), Lysenko (I.), Parvese (H.), Besançon (C.)

CONTACT

protectedareas@unep-wcmc.org

Le PNUE encourage les bonnes pratiques environnementales dans le monde comme dans ses propres activités. Du papier certifié FSC, des encres végétales et d'autres pratiques respectueuses de l'environnement ont été utilisés pour imprimer ce rapport. Notre politique relative à la distribution de ce document vise à réduire l'empreinte écologique du PNUE.

Sommaire

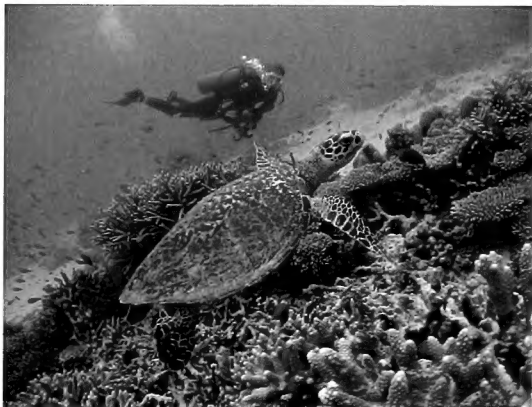
Introduction	4
Aires protégées : valeurs et défis	5
La Base de données mondiale sur les aires protégées	9
Avancées sur le terrain en 2007	11
Nouvelles aires protégées en Afrique	11
Aires protégées et patrimoine culturel aux Amériques	11
Protection marine en Asie et dans le Pacifique	12
Sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO	12
Nouvelles réserves l'Homme et la biosphère (MAB)	13
Nouveaux sites Ramsar	13
Réunions et manifestations importantes en 2007	14
L'objectif des 10 %	15
Améliorer la couverture d'aires protégées pour sauvegarder la biodiversité	15
Quel taux de protection pour la Terre ?	17
Couverture globale d'aires protégées	17
Couverture régionale d'aires protégées	19
Couverture nationale d'aires protégées	19
Quel taux de protection pour la biodiversité ?	20
Couverture des écorégions terrestres	20
Couverture des écorégions marines	22
Zoom sur les forêts	24
Coup de projecteur sur la haute mer	26
Aires protégées en pratique	29
Vers une gestion efficace des aires protégées	29
Aires protégées et moyens de subsistance	30
Aires protégées et changements climatiques	31
À venir	33
L'Année internationale du récif corallien	33
Une avancée pour les aires marines protégées ?	33
Liens utiles	35
Notes	36

Introduction

C. Besançon



C. J. Wantenaar



C. Besançon



► **État des aires protégées dans le monde (2007)** met en lumière les bons résultats obtenus l'année passée dans les aires protégées à travers le monde. Dans cette publication, l'UNEP-WCMC dresse un bilan annuel des progrès réalisés en vue des objectifs établis dans le cadre d'accords internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ce rapport fournira de précieuses informations à tous ceux qui sont directement concernés ou intéressés par la protection d'aires naturelles ou culturelles en matière de conservation de la biodiversité ou de développement durable.

Les résultats obtenus en 2007 sur le terrain dans les aires protégées sont comparés avec les mesures mises en place à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour évaluer les progrès. Le rapport donne le statut actuel de la surface d'aires protégées au niveau mondial et national à la fois pour les environnements terrestres et marins ainsi que des informations complémentaires sur la biodiversité en forêt et en haute mer. D'autres thèmes liés à la conservation des aires protégées sont évoqués afin de mettre en avant l'ampleur du sujet : gestion efficace des aires, conséquences pour les moyens de subsistance et changements climatiques. Une brève présentation de l'année 2008, année internationale des récifs coralliens, sert de conclusion au rapport.

Toutes les analyses présentées dans ce rapport proviennent d'informations issues de la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et d'autres données associées. La WDPA, qui est entretenue par l'UNEP-WCMC, est le seul fichier complet au monde sur les aires protégées marines et terrestres. C'est un outil essentiel à la prise de décision en matière de conservation et à l'évaluation des progrès en vue d'atteindre des objectifs précis concernant certaines aires protégées. Cette base de données est un projet commun au PNUE et à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; la mise à jour et l'amélioration des données sont confiées à la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN et à un comité consultatif. En tant que responsable de la WDPA, l'UNEP-WCMC est conscient de l'importance capitale des contributions apportées par les particuliers, les communautés, les régions et les pays à travers le monde. Sans ces précieux renseignements sur les aires protégées, il serait difficile d'étendre et d'affiner les informations qui sous-tendent ce rapport et ceux à venir.

Dans le domaine de la conservation, la continuité dans le temps est l'un des principaux indicateurs de réussite. C'est pourquoi ce rapport a l'intention non seulement de servir de base de référence pour le suivi des succès et des défis associés à la mise en place et à la gestion d'aires protégées, mais aussi de présenter les délicats problèmes sociaux, politiques et scientifiques auxquels la communauté environnementale sera confrontée dans les années à venir.

Aires protégées : valeurs et défis

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré de manière légale ou d'une autre manière tout aussi efficace, dans le but de parvenir à la conservation à long terme de la nature en association avec des valeurs culturelles et des services rendus à l'écosystème*¹ ». La définition est large et englobe toute aire géographique définie (par ex. terre, mer, côtes, eaux intérieures) pour laquelle un certain degré de protection de la biodiversité est une priorité. Les valeurs et les défis liés aux aires protégées continuent d'évoluer à mesure que notre expérience de la science et de la politique de la protection de la diversité augmente.

Les aires protégées sont internationalement reconnues comme un outil clé pour la conservation des espèces et des écosystèmes. Les écosystèmes qu'elles protègent fournissent une variété de biens et de services essentiels au bien-être humain, tels que les lignes de partage des eaux et les sols fertiles. Les communautés locales et les populations autochtones dépendent des ressources naturelles telles que les produits de la forêt pour leur survie. Les terres sauvages, par ailleurs, peuvent renfermer d'importantes valeurs culturelles que les aires protégées peuvent aider à préserver. Les aires protégées sont aussi importantes pour la recherche et l'éducation environnementales. Elles peuvent aussi contribuer de manière importante à l'économie locale grâce au développement de formes de tourisme durables et éco-compatibles.

Même si l'importance des aires protégées est reconnue par la communauté mondiale et les diverses conventions internationales, ces aires sont exposées à de nombreuses menaces, qu'elles soient locales comme les sources de pollution et le développement des infrastructures, ou mondiales avec les problèmes croissants posés par les changements climatiques et les espèces envahissantes. Ces menaces sont amplifiées dans les aires protégées qui manquent de soutien politique ou de moyens financiers. Dans ce cas, la biodiversité comprise dans ces aires ne reçoit pas forcément une protection adaptée.

Pour qu'un réseau d'aires protégées fonctionne et mette en place une protection efficace de la biodiversité, il est fondamental qu'il dispose des moyens financiers nécessaires et suffisants à la gestion de ces aires. En outre, le réseau mondial des aires protégées doit fournir une couverture représentative des espèces et des types d'habitats. Enfin, il est essentiel de s'assurer que les besoins d'une population humaine en expansion s'équilibrent avec le besoin de sauvegarder la diversité biologique de la planète.

GESTION ET GOUVERNANCE DES AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées peuvent avoir des modes de gestion et des raisons d'être très différentes. Elles sont classées par objectifs

de gestion selon un système de classification mis au point par l'UICN et soutenu par la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Les catégories de l'UICN (cf. Encadré 1) ont récemment fait l'objet d'une révision ; leur format et leur utilisation ont été discutés en 2007 au Sommet sur les catégories des aires protégées. Ce sommet, qui s'inscrit dans un long processus consultatif, a donné lieu à la publication par l'UICN de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation du système des catégories. Certains éléments de la définition d'aire protégée ont été réécrits ainsi que les descriptions des catégories.

Les catégories de gestion de l'UICN ne donnant pas d'informations sur la manière dont une aire protégée est gérée, l'UICN a élaboré séparément une « matrice de gouvernance » des aires protégées². Le terme « gouvernance » réfère à celui qui détient le pouvoir de décision, à la manière dont ce pouvoir est exercé et dont les opinions des citoyens et des parties prenantes sont prises en compte dans le processus décisionnaire. Par cette définition, il se distingue de « propriété ».

La Matrice de gouvernance de l'UICN autorise les sites à être

Encadré 1 : LES CATÉGORIES DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES DE L'UICN

Catégorie	Titre	Objectifs de gestion
Ia	Réserve naturelle intégrale	Science
Ib	Zone de nature sauvage	Protection des régions sauvages
II	Parc national	Protection de l'écosystème et loisirs
III	Monument naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques
IV	Aire de gestion des habitats / des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion
V	Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation des paysages terrestres ou marins et loisirs
VI	Aire protégée avec gestion des ressources	Utilisation durable des écosystèmes naturels



classés comme privés et sous contrôle privé, publics et gérés par l'État, appartenant aux communautés locales et sous leur contrôle ou bien en « cogestion », c'est-à-dire que le pouvoir est traditionnellement partagé entre le gouvernement ou une ONG et les communautés environnantes. Toutefois, pour la plupart des sites protégés, peu d'informations existent sur leur catégorie de gouvernance. Les autorités nationales commencent tout juste à collecter et suivre ces renseignements. Avec la circulation de cette matrice, la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) va devenir un outil précieux pour surveiller et signaler les nouvelles tendances et les innovations en matière de système de gouvernance.

AIRES PROTÉGÉES RECONNUES À L'ÉCHELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Les aires protégées à l'échelle nationale sont des aires reconnues, soutenues et désignées par la loi ou le gouvernement d'un pays. L'analyse de l'évolution historique et de la répartition géographique des sites nationaux dans un pays représente un très bon moyen d'évaluer l'engagement de ses gouvernements en matière de conservation ainsi que les défis auxquels ils doivent faire face lors de la désignation des sites. Par la mise en place de conventions et d'objectifs, des organismes internationaux ont encouragé les gouvernements nationaux à se regrouper pour créer un système de protection collective. Ainsi, des sites internationaux peuvent être définis comme des aires reconnues et protégées par des accords internationaux tels que des traités ou des conventions.

Conventions, initiatives et accords internationaux

La nécessité de créer un mouvement international pour protéger des sites importants est apparue après la Première Guerre mondiale lorsque la communauté internationale commença à s'inquiéter de la protection à long terme de certains sites à la valeur naturelle ou culturelle exceptionnelle, notamment le Grand Canyon aux États-Unis et la Grande Pyramide de Giza en Égypte. La coopération internationale, ou l'invitation des nations à partager les responsabilités de la conservation de sites importants, est censée apporter une plus grande protection que

les seules initiatives nationales. Depuis les années 1970, les organisations et les conventions internationales ont favorisé la création de sites internationaux et ont encouragé les gouvernements nationaux à fixer un certain nombre d'objectifs en matière de protection. Voici quelques instruments internationaux clés qui concernent de près les aires protégées et sont déterminants pour leur sauvegarde.

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique

En juin 1992, le Sommet « planète Terre » qui se tient à Rio de Janeiro au Brésil a pour objectif de réunir les nations afin d'obtenir un accord mondial sur le développement durable. La Convention sur la diversité biologique (CDB) est l'un des accords principaux issus du Sommet « planète Terre ». Ratifiée à l'époque par 150 chefs d'État, elle entre en application en décembre 1993. Aujourd'hui, la CDB compte 191 signataires ou Parties.

Les objectifs de la Convention sont présentés dans l'article 1 de la CDB comme :

« ...la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat. »

La Conférence des Parties (COP) est l'organe directeur de la Convention qui, par ses décisions, fait avancer la mise en œuvre de la Convention. Elle se réunit tous les deux ans pour faire un bilan de la situation.

En 2004, la septième Conférence des Parties (COP 7) de la CDB met en place le Programme de travail sur les aires protégées (POWPA) afin de :

« soutenir la création et le maintien, d'ici à 2010 pour les zones terrestres et d'ici à 2012 pour les zones marines, de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées complets, bien gérés et écologiquement représentatifs et qui, collectivement, par le biais notamment d'un réseau mondial, contribueront à réaliser les trois objectifs de la Convention et l'objectif fixé à 2010 consistant à réduire substantiellement le rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional, national et infranational et œuvrer à l'atténuation de la pauvreté ainsi qu'à la recherche d'un développement durable, soutenant par là les objectifs du Plan stratégique pour la Convention, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement. »

Le POWPA de la CDB contient un certain nombre d'objectifs pour les aires protégées, notamment des objectifs relatifs à la couverture des aires protégées, la gestion et le financement. Les objectifs en questions sont rappelés dans l'Encadré 2.

En même temps, la COP crée un groupe de travail spécial à composition non-limitée sur les aires protégées (WGPA) pour soutenir et réviser l'application du programme de travail et pour

en faire un rapport à la Conférence des Parties. En plus du WGPA, les Amis du programme de travail sur les aires partagées, un consortium informel d'organisations gouvernementales, non-gouvernementales et intergouvernementales, apportent directement leur soutien à la mise en œuvre du POWPA de la CDB. Leur rôle est très précieux dans l'organisation d'ateliers régionaux qui fournissent une tribune pour les discussions, le partage d'expérience et la formation.

De plus amples informations sur la CDB, ses objectifs et ses décisions sont disponibles sur le site Internet : www.cbd.int.

Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont huit objectifs à atteindre d'ici à 2015 pour offrir une réponse aux principaux problèmes de développement. Les OMD proviennent des actions et des buts contenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies qui a été adoptée par 189 nations et signée par 147 chefs d'État et de gouvernement au cours du Sommet du Millénaire en Septembre 2000. Les aires protégées figurent explicitement dans l'objectif 7 des OMD : « assurer le développement durable », les buts qui s'y rapportent sont détaillés dans l'Encadré 2. De plus amples informations sur les OMD sont disponibles sur le site Internet : www.un.org/millenniumgoals/.



C. Corrigan

Sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le programme de classement du patrimoine de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO) cherche à « encourager l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. »

Encadré 2 : OBJECTIFS INTERNATIONAUX POUR LES AIRES PROTÉGÉES

Convention sur la diversité biologique

La septième Conférence des Parties (COP 7) en 2004 représente une réunion déterminante de la CDB pour les aires protégées, avec les Décisions 28 et 30 menant aux objectifs de 2010 et 2012 relatifs à la couverture des aires protégées. C'est aussi à l'occasion de la COP 7 que le Programme de travail sur les aires protégées (POWPA) a été adopté en annexe de la Décision 28. Voici une sélection de buts et objectifs extraits des Décisions 28 et 30 :

Décision VII /28 (Annexe) : Programme de travail sur les aires protégées

But 1.1 : Établir et renforcer un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées afin de contribuer à satisfaire des objectifs fixés à l'échelle mondiale.

Objectif : D'ici à 2010 dans les zones terrestres et 2012 dans les zones marines, mettre en place un réseau mondial de systèmes nationaux et régionaux de grande envergure, représentatifs et bien gérés, afin de contribuer à satisfaire :

- (i) l'objectif du Plan stratégique pour la Convention et du Sommet mondial pour le développement durable consistant à réduire sensiblement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010
- (ii) les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 7 sur l'environnement durable
- (iii) les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

Décision VII/30 : Plan stratégique – évaluation future des progrès

Cadre provisoire pour les buts et objectifs :

Objectif 1.1 : Au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées.

Objectif 1.2 : Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées.

But 4.3 (Annexe) du Programme de travail sur les aires protégées : Évaluer et suivre l'état et les tendances des aires protégées.

Objectif : Créer, d'ici 2010, des systèmes efficaces de surveillance de la couverture, de l'état et des tendances des aires protégées à l'échelon national, régional et mondial et d'aide à l'évaluation des progrès accomplis dans la satisfaction des objectifs de la diversité biologique mondiale.

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 7 : « Assurer un environnement durable » et à l'intérieur de cet objectif, les deux buts suivants qui concernent les aires protégées :

But 1 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

But 2 : Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010.



La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO qui encourage l'inscription de sites culturels et naturels au patrimoine mondial de l'UNESCO a été adoptée en 1972 et ratifiée par 185 États parties. Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et remplir au moins un des dix critères de sélection. Les Parties soumettent chaque année à l'UNESCO des propositions d'inscription. Si elles sont acceptées, les sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Actuellement, la liste compte 679 biens culturels, 174 biens naturels et 25 sites mixtes dans 145 pays. Pour en savoir plus sur la Convention du patrimoine mondial, veuillez consulter le site : <http://whc.unesco.org>.

Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère

L'objectif primordial du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB) est d'améliorer la relation des hommes avec leur environnement à travers le monde. Le programme a été lancé en 1970 et le concept de « réserve de biosphère » en 1974 ; des révisions ont été apportées en 1995. Les réserves de biosphère ont trois fonctions étroitement liées :

- la conservation : paysages, écosystèmes, espèces et variation génétique ;
- le développement : économique, humain et adapté à la culture ;

- le support logistique : recherche, surveillance continue, éducation et formation aux questions de l'environnement.

Actuellement, on dénombre 531 réserves de biosphère dans 105 pays. De plus amples informations sur le programme MAB sont disponibles sur le site Internet : www.unesco.org/mab/.

La Convention de Ramsar relative aux zones humides

Signée en Iran en 1971, la Convention relative aux zones humides, aussi connue sous le nom de « Convention de Ramsar » a pour objet la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par le biais d'une coopération entre les actions locales, nationales et régionales en accord avec le développement durable. La Convention retient une définition large de « zones humides » ; les habitats protégés englobent les lacs, les fleuves et les rivières, les marais, les tourbières, les zones marines à proximité des côtes, les récifs coralliens, les mangroves ainsi que des zones artificielles telles que les rizières. Elle a été signée par 158 parties qui sont encouragées à notifier les zones humides d'importance pour qu'elles soient inscrites sur la Liste des zones humides d'importance internationale et classées comme aires protégées internationales. En août 2008, la Liste Ramsar comptait plus de 1 759 zones, soit une surface de 161 millions d'hectares.

La Base de données mondiale sur les aires protégées

La Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) est la plus grande collecte d'informations sur les aires protégées terrestres et marines à travers le monde ; c'est donc un outil fondamental pour le suivi des progrès en vue des objectifs de conservation. Cette base de données est un projet commun au PNUE et à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Elle est gérée par l'UNEP-WCMC et reçoit le soutien de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN afin de garantir le flux et l'amélioration des données. La base de données contient des informations sur la géographie et les caractéristiques de plus de 120 000 aires protégées à l'échelle nationale et internationale, fournies par les gouvernements et les ONG. La WDPA recueille de plus en plus de renseignements sur les réserves sous contrôle privé, local ou en cession.

QUELLE EST LA RAISON D'ÊTRE DE LA WDPA ?

L'UNEP-WCMC se sert de la base de données pour compléter la Liste annuelle des aires protégées des Nations Unies qui fait le point sur les aires protégées dans le monde. La WDPA est aussi utilisée comme un outil de contrôle et d'évaluation dans le cadre du Programme de travail sur les aires protégées (POWPA) de la

CDB (But 4.3). Actuellement, on l'emploie pour évaluer les progrès mondiaux en vue des objectifs de 2010 et 2012 relatifs à la couverture et à la représentation de la biodiversité ainsi qu'à l'efficacité de la gestion. Par ailleurs, la base de données permet aussi de réaliser des analyses des écarts des aires protégées à l'échelle nationale et régionale ainsi que des évaluations sur l'impact environnemental et un plan international d'action en cas d'urgence. La majeure partie des analyses présentées dans ce rapport proviennent de données de la WDPA.

MISE À JOUR DE LA WDPA POUR 2007

Depuis janvier 2007, la couverture et la qualité des données relatives à la géographie et aux caractéristiques des aires protégées ont nettement augmenté, notamment en ce qui concerne les dates de création des aires protégées et les connaissances relatives aux aires marines protégées. Pendant cette période, près de 14 000 fiches de sites répertoriés dans la WDPA ont connu des améliorations (par ex. clarification des délimitations, modification de leur date de création). Cela comprend l'actualisation de plus de 4 056 sites nationaux existants et l'ajout de 9 777 nouveaux sites nationaux. Des ensembles de données totalement nouveaux ont été ajoutés à la WDPA pour

UNEP-WCMC

Welcome

The World Database on Protected Areas is a foundation dataset for conservation decision making. It contains crucial information from national governments, non-governmental organizations, academic institutions, international biodiversity convention secretariats and many others. It is used for ecological gap analysis.

Tools

[Rapid Assessment Of Land Use Change In and Around Protected Areas \(RALUCIAPA\)](#)

l'Australie, l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Bassin du Congo, la Russie et l'Union européenne. Plus de 260 sites reconnus par des instances internationales telles que la Convention de Ramsar, le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère ont également fait l'objet d'une mise à jour. Un certain nombre de nouvelles aires protégées inscrites en 2007 sont décrites dans le chapitre suivant

REFONTE DE LA WDPA EN 2008

Pendant plus de 25 ans, la base de données a été continuellement mise à jour et utilisée à des fins de conservation et de planification. Le nombre d'aires protégées, le volume d'informations stockées et la diversité des applications pour le fichier ont augmenté ces dernières années. Afin d'améliorer la base de données et sa capacité à stocker une variété d'informations sur plus de 120 000 sites à travers le monde, la WDPA a subi des remaniements considérables. La base de données nouvelle version contient des informations sur une plus grande gamme d'aires protégées, afin de ne plus seulement couvrir les sites

nationaux ou ceux classés au plan international, mais d'englober aussi les réserves sous contrôle local, privé ou sous tout autre type innovant de gouvernance. Elle sera aussi capable d'enregistrer pour un même site différentes désignations et zones de gestion, y compris les zones interdites à la pêche et les zones tampons, lui permettant ainsi de refléter la véritable situation des sites ayant des composants à la fois terrestres et marins. Parallèlement à la création de la nouvelle version en 2008, des améliorations seront apportées à d'autres fichiers nationaux comme ceux de l'Ouganda, le Malawi, la Tanzanie et la Namibie. Enfin, l'inventaire approfondi des aires marines protégées (« MPA Global »), mené dans le cadre du projet « Sea Around Us Project » à l'Université de British Columbia avec le soutien du Fonds Mondial pour la nature (WWF) et de l'UNEP-WCMC, a été totalement intégré à la WDPA.

ACCÉDER À LA WDPA

Pour consulter la WDPA et télécharger des données dans un but non lucratif, allez sur le site : www.wdpa.org

Avancées sur le terrain en 2007

La désignation de nouvelles aires protégées est capitale pour assurer la représentativité des habitats, des espèces, des cultures et des processus existants au sein d'un réseau mondial d'aires protégées. La compréhension des implications des aires protégées sur le terrain est riche d'enseignements pour les analyses au niveau national, régional et mondial. C'est pourquoi nous consacrons les paragraphes suivants à la présentation des caractéristiques de certains des sites créés au cours de l'année passée. Les aires protégées pouvant être reconnues par une instance nationale et/ou internationale, la description de certaines des nouvelles aires classées en 2007 à titre national ou international est donnée ci-dessous.

NOUVELLES AIRES PROTÉGÉES EN AFRIQUE

L'une des plus belles réussites pour 2007 en Afrique est la création d'une vaste réserve de forêt tropicale dans la République démocratique du Congo. La *réserve naturelle de Sankuru* héberge plusieurs espèces endémiques aux forêts du Congo tels que le bonobo, un grand singe anthropoïde en voie de disparition, l'okapi, l'éléphant des forêts ainsi que d'autres espèces de primates comme le rare cercopithèque à tête de hibou et le cercopithèque à diadème, aussi appelé singe bleu. Avec une superficie de 30 570 km² à peu près égale à celle de la Belgique, c'est la plus grande réserve naturelle de forêt tropicale au monde. Sa situation géographique clé et ses dimensions impressionnantes contribuent à établir des liens entre d'autres aires protégées de la République démocratique du Congo qui sont isolées et fragmentées et à renforcer la conservation de l'ensemble de la zone. Ces « corridors biologiques » jouent un rôle crucial pour la survie de nombreuses espèces migratrices comme pour la pérennité des écosystèmes. Protéger la réserve permet aussi d'atténuer les effets des changements climatiques puisque sa dense forêt tropicale engrange quelque 660 millions de tonnes de gaz carbonique équivalant aux émissions de CO₂ de 38 millions de véhicules sur une période de dix ans. En plus de la protection de l'environnement, cette réserve joue un rôle social important. Créée comme une zone protégée avec gestion participative, elle cherche à développer de nouvelles activités économiques et à renforcer les capacités de gestion des populations locales et autochtones, s'attaquant ainsi à la fois à la crise humanitaire liée au récent conflit armé et aux pressions exercées par la chasse commerciale et le commerce de viande de brousse.

En 2007, le gouvernement de Tanzanie a élaboré l'aire de gestion de la vie sauvage de *Wami Mbiki* dans le cadre d'un projet expérimental pour renforcer les liens entre conservation de la biodiversité et sources de revenus. Le but ultime de ce projet est de générer un flux constant de touristes attirés par la faune et la



flore de la région. À cette fin, les communautés locales se sont regroupées en une association officielle comptant 24 villages afin de gérer la faune. Le renforcement des capacités et un travail de sensibilisation à l'environnement ont été mis en place afin d'habiliter les populations locales et de démontrer l'interdépendance entre la protection de la faune et les bénéfices en matière de revenus, renforçant ainsi leur acceptation des stratégies de conservation. Le manque de soutien politique et économique est un des problèmes principaux auxquels les aires protégées sont confrontées. Cette désignation officielle (l'une parmi 16 projets-pilotes d'aires de gestion de la vie sauvage) représente un indicateur important du regain de sensibilisation et d'engagement vis-à-vis de la sauvegarde de la biodiversité en Afrique.

AIRES PROTÉGÉES ET PATRIMOINE CULTUREL AUX AMÉRIQUES

Le parc national de *Serranía de los Churumbelos Auka Wasi* en Colombie, la dernière aire protégée en date sur les 53 que compte le pays, consacre 971 km² à la protection d'une zone à la biodiversité importante qui héberge l'ours des Andes, le jaguar, le puma et le tapir, menacés d'extinction. En outre, cette aire dénombre 461 espèces d'oiseaux, dont 77 % dépendent des écosystèmes de la région. L'extrême richesse des espèces ajoutées à la présence d'espèces menacées et endémiques rendent cette zone particulièrement importante d'un point de vue national et international. De plus, ce parc est unique par sa couverture des écosystèmes amazonien et andéen.

Situé dans le sud-est de la Colombie, il fait partie d'un corridor biologique qui va des plaines du bassin de l'Amazone aux pentes de la Cordillère des Andes (entre 300 et 2 500 m



au-dessus du niveau de la mer] et qui réunit deux autres parcs nationaux, Cueva de los Guácharos et Alto Fragua Indi Wasi. Augmentant considérablement le réseau des aires protégées de la région, ce parc est considéré comme essentiel à la conservation d'une large variété d'écosystèmes tels que des forêts, des marécages, des lacs et de vastes plaines arides (*páramos*). Ce nouveau site classé marque le début d'un investissement à grande échelle dans les aires protégées colombiennes, censé se poursuivre en 2008.

En 2007, la *réserve extractiviste de Chapada Limpa* a été créée au Brésil dans l'État du Maranhão. La création d'une aire protégée dans le Cerrado de l'État du Maranhão est fondamentale pour la viabilité des espèces vivant dans la région puisqu'elle représente une « aire de transition » au sein de trois écorégions différentes : le Cerrado (beaucoup d'arbustes), la Caatinga (semi-aride) et l'Amazônia. Toutefois, l'importance écologique de la région est menacée par les cultures de soja et les plantations d'eucalyptus ainsi que l'élevage du bétail. On estime qu'il ne reste au Brésil que 20 % du cerrado original. Afin d'améliorer la protection à l'intérieur de la réserve, la population locale, qui vivait traditionnellement des activités agro-extractives, est maintenant chargée de la gestion durable des ressources naturelles de la réserve. Ainsi, l'extraction de bacuri et de babaçu lui permet de générer des revenus, et les produits dérivés des palmiers à huile ainsi que l'agriculture à petite échelle de se nourrir

PROTECTION MARINE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

Trois nouvelles aires de gestion de la vie sauvage en Papouasie-Nouvelle-Guinée couvrent une surface totale de 710 km² et abritent certaines espèces uniques à l'Asie-Pacifique. Ajoutées aux parcs existants, l'extension de Tonda et les aires d'Aramba et de Weriaer représentent une protection supplémentaire de 20 000 km², soit 20 % de la *Trans-fly Ecoregion*, région transfrontalière et littorale de basse altitude aux multiples habitats : prairies, savanes, zones humides et forêts de mousson.

L'Indonésie a classé sept aires marines protégées (AMP) dans l'archipel de *Rajat Ampat*. Ce réseau de réserves de 9 000 km², qui contient 45 % des écosystèmes d'eau peu profondes de la région, officialise six sites où la pêche avait été interdite auparavant aux communautés locales afin de préserver les moyens de subsistance issus de la pêche. Les zones non-exploitablement représenteront 20 % de chaque MPA alors que les méthodes traditionnelles de pêche seront permises dans les 80 % restants.

Pour finir, en 2007, le gouvernement néo-zélandais a mis en place un large *réseau de protection des aires benthiques*. Le réseau couvre 1,2 million de km² d'eaux profondes et 30 % de la Zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Zélande. Comme la pêche au chalut et à la drague est interdite dans cette aire, le réseau représente la plus grande aire protégée à être mise de côté dans la ZEE d'un État.

SITES CLASSÉS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Au total, 23 nouveaux biens ont été inscrits à la Liste du patrimoine mondial en 2007 : 6 naturels, 16 culturels et 1 mixte, parmi lesquels une forêt primitive de hêtres en *Slovaquie* et en *Ukraine*, le *parc national volcanique de Teide* en Espagne et l'écosystème et le *paysage culturel relique de Lopé-Okanda* au Gabon. Mêlant à la fois une forêt tropicale et un milieu de savane relique, Lopé-Okanda est un site original. Sa zone de forêt tropicale abrite le plus grand nombre d'espèces menacées de grands mammifères de tout le bassin du Congo. Cette zone contient aussi des vestiges d'art rupestre et d'autres traces attestant d'établissement humain et d'axes migratoires sur plus de 400 000 ans.

Conformément à l'article 11(4) de la Convention, les sites nécessitant des opérations spéciales et une assistance supplémentaire sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En 2007, en raison des améliorations qu'ils ont connues, quatre sites ont pu être retirés de cette liste à savoir : le *parc national des Everglades (États-Unis)*, la *réserve de la biosphère Río Plátano (Honduras)*, les *palais royaux d'Abomey (Bénin)* et la *vallée de Katmandou (Népal)*. Toutefois, trois nouveaux sites figurent à la Liste du patrimoine mondial en péril qui totalise actuellement 30 biens : les *îles Galápagos (Équateur)*, le *parc national du Niokolo-Koba (Sénégal)* et la ville archéologique de *Samarra (Iraq)*.

Pour la première fois, un site a été radié de la Liste du patrimoine mondial : le *sanctuaire de l'Oryx d'Arabie à Oman*. Le Comité du patrimoine mondial a décidé de déclasser le bien en raison de la décision d'Oman de réduire la superficie de l'aire protégée de 90 %, en contravention aux Orientations de la Convention. Pour le Comité, cette décision représente la



Mann

destruction de la valeur universelle exceptionnelle de ce site qui figurait sur la Liste depuis 1994

NOUVELLES RÉSERVES L'HOMME ET LA BIOSPHERE (MAB)

L'année 2007 marque la création de la première réserve de biosphère dans les Émirats arabes unis. **La réserve de biosphère de Marawah**, qui est la première de son genre à être créée dans le pays, contribue à la protection des écosystèmes et des espèces du littoral, notamment la deuxième plus grande population de dugongs du monde. La plupart des îles de la réserve sont habitées par des populations locales qui, à l'aide de méthodes de pêche traditionnelles non destructives, dépendent des ressources marines pour leur apport quotidien en protéines. L'établissement humain dans cette région remonte au XVI^e siècle, ce qui confère à la réserve de biosphère de Marawah une importance culturelle et archéologique.

NOUVEAUX SITES RAMSAR

Sur les 63 sites nouvellement inscrits sur la Liste Ramsar en 2007, 19 ont été soumis par la **Tunisie** à l'occasion du vingtième anniversaire du gouvernement actuel. Les sites s'étendent sur tout le territoire et englobent une large variété de types de zones humides. D'un point de vue écologique, les zones de marée, rares dans le bassin de la Méditerranée, jouent un rôle particulièrement important dans l'alimentation des oiseaux, des poissons, des coquillages et des crustacés. La **zone inondable du Zambèze en**

Zambie, connue sous le nom de « zone inondable de Barotse » figure aussi à la liste. Deuxième zone humide du pays par sa taille, elle sert de frayère à plus de 80 espèces de poissons et ses terres sont exploitables pour l'élevage et l'agriculture, ce qui représente une source majeure de revenus pour le peuple lozi. La zone héberge un nombre important d'espèces telles que l'hippopotame et le crocodile. Elle offre aussi un moyen naturel de prévention des inondations du Zambèze et détermine le mode de vie des Lozi, avec la célébration annuelle de la saison des inondations.



C. White



RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS IMPORTANTES EN 2007

Le classement d'un nouveau site est un indicateur important pour l'analyse locale, nationale et mondiale puisqu'il apporte des informations sur la couverture des écosystèmes au sein d'un réseau existant d'aires protégées. Cependant, la prise de décision est aussi influencée par l'échange d'informations au niveau international, principalement au cours des rassemblements d'experts, de praticiens et de ceux qui habitent à l'intérieur ou à proximité des aires protégées. Ce chapitre rend compte des principales réunions, manifestations et contributions relatives aux aires protégées qui ont eu lieu en 2007

Neuf ateliers subrégionaux visant à soutenir et à passer en revue la mise en œuvre du Programme de travail sur les aires protégées ont été coordonnés par le Secrétariat de la CDB avec l'aide, à la fois financière et relative à bien d'autres domaines, des Amis du POWPA des organisations non-gouvernementales. Ce programme de réunions a démarré en 2006 et prendra fin en début d'année 2008 ; cinq ateliers ont eu lieu en 2007 (www.cbd.int/doc/meetings/pa/wgpa-02/information/wgpa-02-inf-06-en.doc).

L'impact socio-économique des aires protégées figurait aussi au programme de 2007. Lors du **Partenariat mondial pauvreté-environnement** (PEP 10, du 30 janvier au 1^{er} février 2007 à Nairobi au Kenya et PEP 12, du 19 au 21 novembre à Washington DC aux États-Unis), il a été question de l'impact des aires protégées sur les moyens de subsistance (www.povertyenvironment.net/pep/).

Le Sommet de l'IUCN sur les aires marines protégées (du 10 au 12 avril à Washington D.C aux États-Unis) a abouti à la publication d'une nouvelle carte pour la création d'AMP intitulée : « Establishing Networks of Marine Protected Areas – Making it happen » (disponible en ligne sur www.iucn.org/themes/wcpa/biome/marine/mpanetworks/networks.html).

Le Sommet de l'IUCN sur les catégories d'aires protégées (du 7 au 11 mai 2007 à Almeria en Espagne) s'est rassemblé pour

dispenser des conseils quant à la meilleure manière dont les catégories de gestion des aires protégées devraient être appliquées pour soutenir les parties prenantes dans leurs efforts de conservation.

Le Réseau Mondial d'aires forestières protégées sous la CDB : opportunités et défis (du 9 au 11 mai 2007 à Fribourg-en-Brigau, Allemagne) a émis des recommandations spécifiques pour une révision du Programme de travail sur les aires protégées en lien avec les forêts (pour de plus amples informations : <http://www.zef.de/>).

La Journée internationale pour la diversité biologique et les changements climatiques (22 mai 2007) a mis l'accent sur l'importance de prendre en compte la relation entre la biodiversité et les changements climatiques. Cette relation a aussi été mentionnée au cours des discussions sur la « Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) » lors de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de la 13^e Conférence des Parties (COP 13) qui s'est tenue à Bali en Indonésie. (<http://unfccc.bali.org/unfccc/event/climate-change/cop-13-and-cop/mop-3.html>).

L'Atelier informel des experts sur la gouvernance de la biodiversité en haute mer au XXI^e siècle (du 17 au 19 octobre 2007 à New York aux États-Unis) a rassemblé des experts mondiaux afin de discuter des problèmes croissants relatifs à la gouvernance en haute mer et des priorités en matière de protection (<http://www.globaloceans.org/highseas/pdf/IUCNWorkshop2007.pdf>).

La Réunion du groupe de travail des experts sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (du 18 au 19 avril 2007 à Bangkok en Thaïlande) s'est tenue pour discuter des progrès en vue d'une gestion plus efficace des aires protégées.

L'objectif des 10 % :

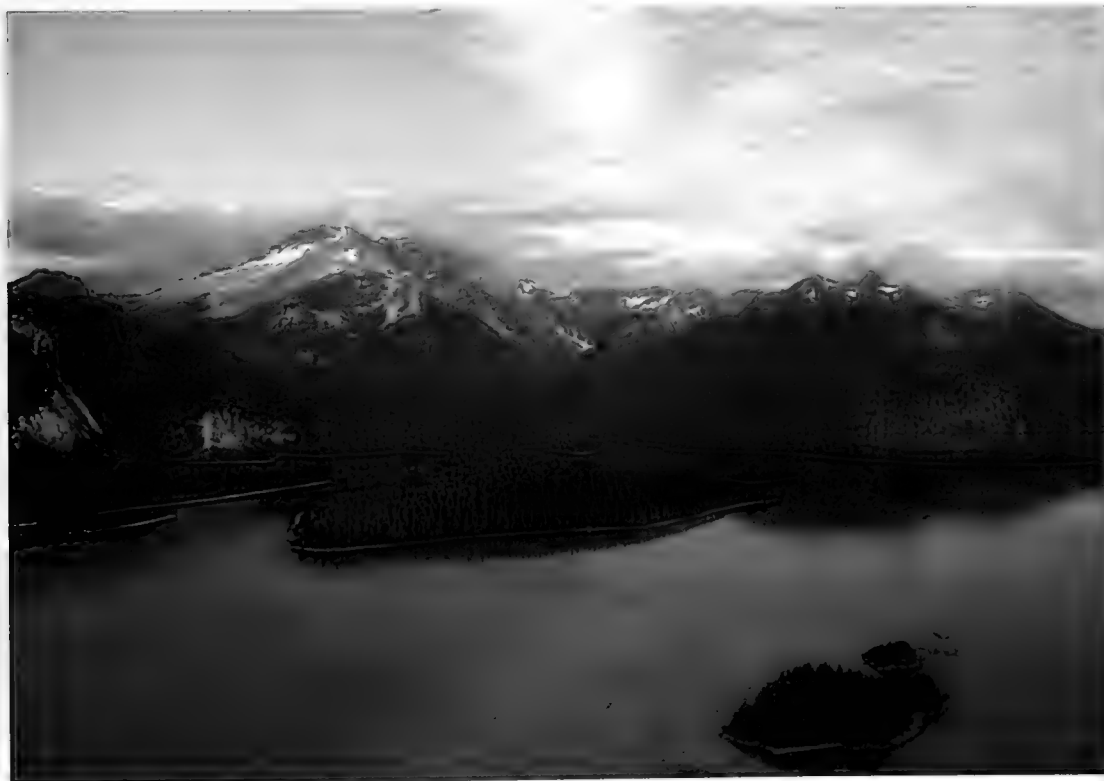
améliorer la couverture d'aires protégées pour sauvegarder la biodiversité

La Convention sur la diversité biologique (CDB) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont fixé des objectifs en matière de couverture d'aires protégées à atteindre d'ici à 2010 pour les aires terrestres, et à 2012 pour les aires marines. Ces objectifs appellent à ce « qu'au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète soient effectivement conservées » [cf. Encadré 2]

En 2003, en collaboration avec un large consortium d'organisations de protection de l'environnement, l'UNEP-WCMC a publié les premières analyses de la couverture des aires terrestres protégées à travers le monde, afin de suivre de près les progrès en vue de l'objectif des 10 %. Les résultats présentés en 2003 à l'occasion du cinquième Congrès mondial sur les parcs ont montré que 11,5 % de la surface terrestre totale de la planète étaient occupés par des aires protégées, suggérant ainsi qu'au niveau mondial du moins, l'objectif des 10 % était déjà atteint. Des études approfondies en 2003³ ont toutefois révélé que la

superficie couverte par les aires protégées n'était pas représentative des 14 biomes établis par le Fonds mondial pour la nature (WWF), la protection de ces grandes catégories de végétation régies par les conditions climatiques pouvant varier de 4,6 % à 26,3 %. En outre, l'analyse des écarts écologiques portant sur la protection des vertébrés terrestres en 2004⁴ a découvert que les habitats d'une large proportion d'espèces vertébrées n'étaient absolument pas protégés.

Ces analyses ont donc démontré la nécessité de prendre en compte la représentativité écologique et régionale des aires protégées au même titre que leur superficie afin d'évaluer les progrès en vue des objectifs de 2010 et de 2012. Ce chapitre dresse un bilan de la superficie couverte par les aires protégées terrestres et marines à l'échelle nationale, régionale et mondiale ainsi que de la représentation écologique de ces aires en se servant des écorégions terrestres et marines du WWF comme cadre à la représentation des variations écologiques à travers le monde.



C. Besançon

Encadré 3 : ANALYSE DE LA COUVERTURE D'AIRES PROTÉGÉES

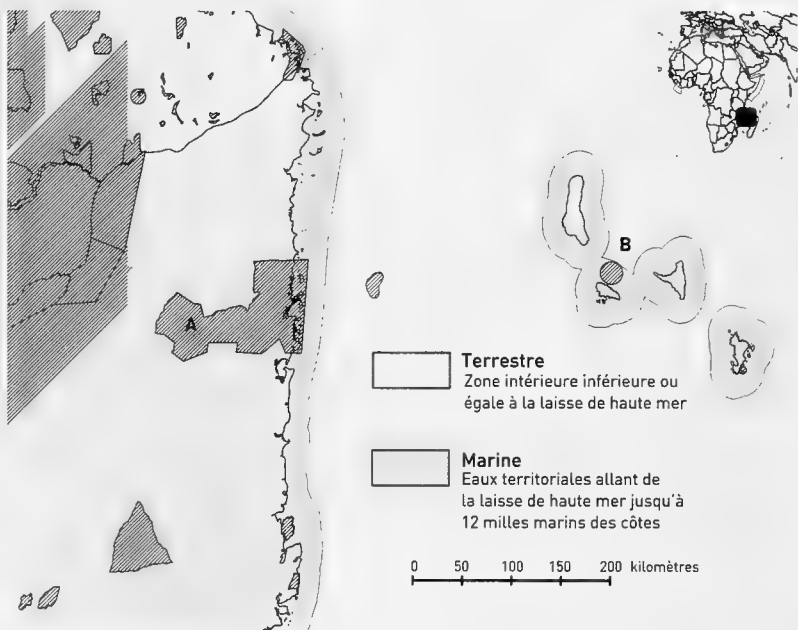
Les données utilisées pour les analyses subséquentes proviennent de la version de janvier 2008 de la WDPA. Les aires protégées ont été superposées au trait de côte « World Vector Shoreline Plus » et à un fichier mondial de délimitation de zones maritimes à l'aide du logiciel de cartographie ESRI ArcGIS 9.2 afin de calculer la superficie des aires protégées terrestres et marines non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi à l'échelle nationale et régionale.

Sont définies comme terrestres, les zones où les terres ne dépassent pas la laisse de haute mer du pays en question. Suite à la définition faite lors de l'Évaluation des écosystèmes du Millénaire (Millennium Ecosystem Assessment, MEA 2005), une aire marine correspond aux eaux territoriales d'un pays pouvant s'étendre jusqu'à 12 milles marins des côtes. Au total, 236 pays et leurs territoires dépendants ont été évalués à l'aide de la liste des codes pays, norme internationale ISO 3166-1 A3⁵.

Ces analyses visaient principalement à mesurer les progrès nationaux en vue des objectifs fixés par la CDB. Nous avons de ce fait inclus dans notre analyse toutes les aires protégées classées à l'échelle nationale présentes dans la WDPA, soit un total de 113 962 espaces et exclu les sites internationaux ainsi que les propositions ou

recommandations de classement. Les aires protégées nationales dont la catégorie de gestion de l'UICN ne figurait pas dans la base de données ont toutefois été retenues.

Environ 60 % des aires protégées répertoriées dans la WDPA sont sous forme de données géographiques modélisées [aussi appelées « polygones »], ce qui veut dire que la forme des contours de l'aire protégée est connue (comme le montre l'aire protégée « A » sur le schéma ci-dessous). Dans le cas où les données de la WDPA ne contiennent que l'emplacement et la superficie de l'aire protégée et pas les contours géographiques, (voir l'aire « B » dans le schéma ci-dessous), un polygone tampon est créé à partir de l'emplacement à l'aide de la superficie connue, créant « une zone tampon » permettant d'estimer la couverture du site. Il arrive que des aires protégées viennent empiéter les unes sur les autres, comme dans le cas d'une réserve naturelle intégrale de catégorie I située à l'intérieur d'une autre aire, par exemple un paysage terrestre protégé de catégorie V. Cela veut dire qu'additionner simplement la surface de toutes les aires protégées d'un pays peut conduire à surestimer le total de la couverture protégée. Lorsque des aires protégées venaient à se chevaucher, le programme de cartographie ESRI ArcGIS 9.2 « a dissout » la zone de chevauchement afin que chaque aire protégée ne soit prise en compte qu'une seule fois.



L'objectif des 10 % : quel taux de protection pour la Terre ?

COUVERTURE GLOBALE D'AIRES PROTÉGÉES

La surface d'aires protégées à travers le monde fait l'objet d'un suivi depuis le Congrès mondial sur les parcs en 2003. L'estimation de la couverture globale d'aires protégées représente une méthode précieuse d'évaluation des progrès en vue des objectifs internationaux et fournit aux responsables politiques des statistiques mondiales utiles.

Évolution de la couverture d'aires protégées dans le temps

L'utilisation d'analyses de séries temporelles permet de souligner les tendances en matière de création d'aires protégées. C'est aussi un outil essentiel pour comprendre le contexte historique lié à la mise en place d'aires protégées, et même dans certains cas, pour prédire les nombres de créations futures. Le premier parc du monde à être officiellement classé est le parc national de Yellowstone aux États-Unis en 1872. Depuis, le nombre de sites reconnus au niveau national et international a considérablement augmenté pour compter aujourd'hui plus de 120 000 sites terrestres (cf. Schéma 1).

Couverture globale et désignation des catégories de gestion de l'UICN

Des statistiques globales permettent aussi de donner un aperçu des tendances en matière d'aires protégées, en montrant par exemple le nombre d'aires protégées classées dans chaque catégorie de gestion de l'UICN. Même si les pays se mettent peu à peu à désigner leurs aires protégées en utilisant tout l'éventail de catégories de l'UICN (cf. Schéma 2), environ 40 % des sites

Schéma 2 : AIRES PROTÉGÉES PAR CATÉGORIE DE GESTION DE L'UICN

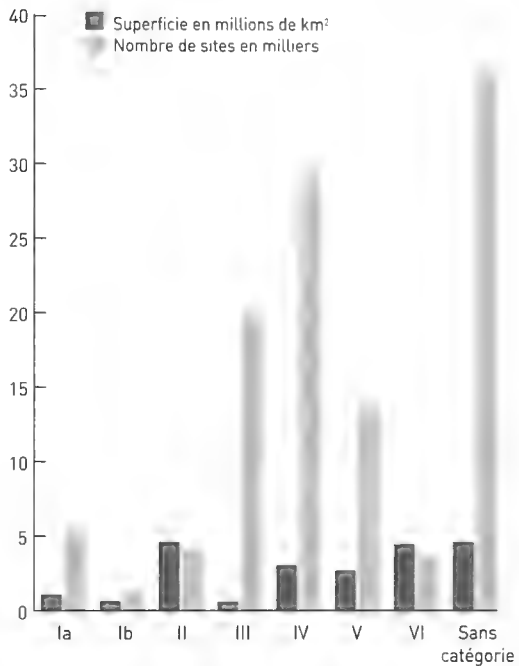
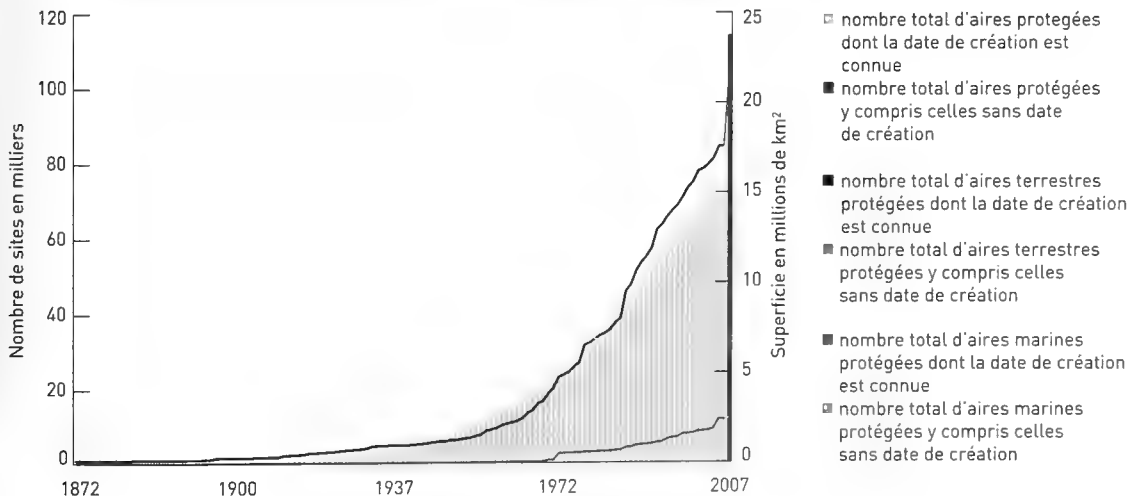


Schéma 1 : ÉVOLUTION DES AIRES PROTÉGÉES AU NIVEAU NATIONAL, 1872-2007



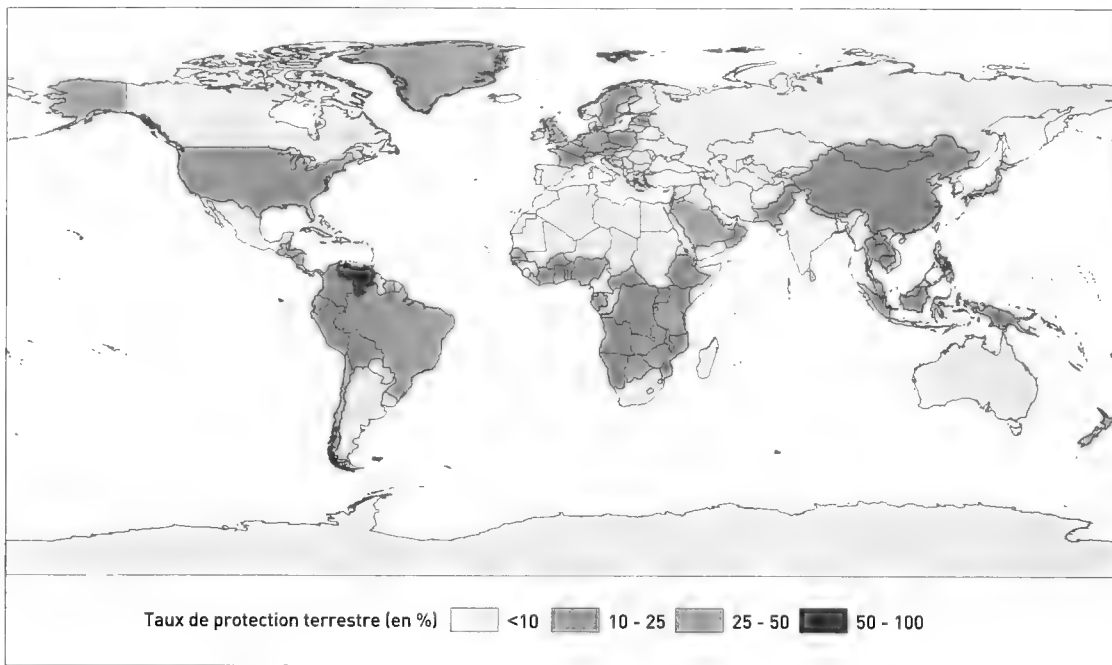
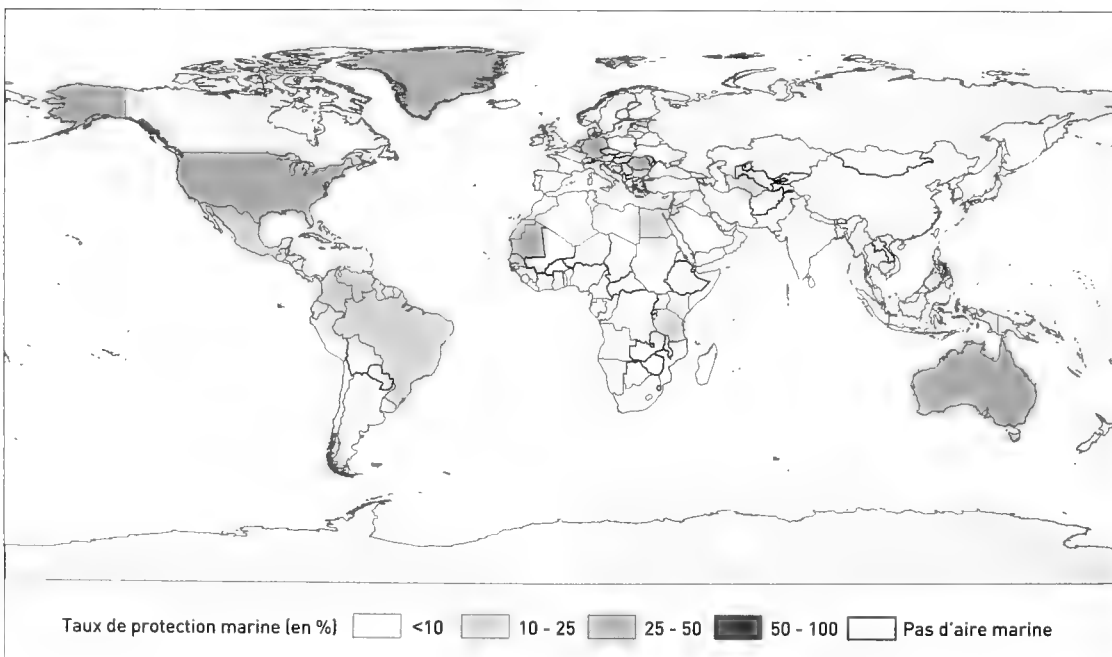


Schéma 3 : PROTECTION TERRESTRE PAR PAYS

Schéma 4 : PROTECTION MARINE PAR PAYS



répertoriés dans la WDPa ne mentionnent pas la catégorie, soit parce qu'ils n'en ont pas eu d'assignée, soit parce que l'information n'a pas été transmise à la WDPa. Il est intéressant de noter que bien que la catégorie de gestion IV de l'UICN compte le plus grand nombre d'aires protégées, les catégories II et VI, qui affichent un nombre d'aires bien inférieur, couvrent une superficie totale plus grande

Couverture actuelle globale d'aires protégées

Au total, les aires protégées classées à titre national couvrent 11,3 % des territoires nationaux (terrestres et marins). En ce qui concerne la répartition entre milieux marins et terrestres, la surface des aires terrestres protégées atteint 12,2 %, dépassant ainsi l'objectif des 10 % à l'échelle mondiale⁷. En comparaison, le milieu marin n'a pas reçu autant d'attention : les aires marines protégées ne couvrent que 5,9 % des mers territoriales de la planète, et moins de 1 % de la haute mer (voir page 26). La question de l'inégalité de la couverture entre les aires terrestres et les aires marines protégées est de plus en plus reconnue au niveau international et sera traitée plus loin (pages 26-28)

Mesurer les progrès en vue de l'objectif des 10 % : problèmes d'échelle

L'objectif des 10 % représente une démarche importante pour aborder la planification de la conservation ; il est facile à comprendre et peut être mesuré grâce aux données disponibles. Selon l'échelle à laquelle l'objectif est mesuré, les conclusions en matière d'objectif atteint peuvent grandement varier. Les analyses subséquentes montrent que, même si l'objectif global pour la couverture terrestre était atteint avant 2003, il y a des régions et des pays qui restent encore très loin de la barre des 10 %. Les études régionales et nationales sont donc importantes pour mettre en avant ces aires prioritaires au même titre que les analyses futures chargées de suivre les progrès.

COUVERTURE RÉGIONALE D'AIRES PROTÉGÉES

Le Tableau 1 donne le taux de protection pour chaque région protégée dans le monde⁸, les classant par ordre croissant en fonction de la protection d'aires terrestres.

Neuf régions dans le monde sur les 15 reconnues par l'UNEP-WCMC ont actuellement plus de 10 % de leur surface terrestre classés comme aires protégées (cf. Tableau 1), à savoir : les différentes parties de l'Amérique, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est, l'Afrique orientale et australe, l'Europe et les Antilles.

Cependant, la situation est moins encourageante en ce qui concerne les habitats marins : seules 3 régions sur 15 (l'Australie/Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord) ont une surface d'aires marines protégées supérieure à 10 %, ce qui s'explique probablement par la présence d'un petit nombre de très grandes AMP. Quatre régions (l'Asie du Sud-Est, le Pacifique, l'Asie du Sud et l'Afrique orientale et australe) ont une couverture inférieure à 2 %.

COUVERTURE NATIONALE D'AIRES PROTÉGÉES

Sur les 236 pays passés en revue, la moyenne de protection de leur surface terrestre s'élevait à 12,2 % (à +/- 0,86, n = 236) et à 5,1 % pour leur surface marine (à +/- 0,81, n = 194)

Tableau 1 : SURFACE PROTÉGÉE PAR RÉGION

Région ⁸	Superficie totale en millions de km ²	Couverture des aires protégées (en %)	
		Totale	Terrestre Marine
Amérique du Sud	19,84	20,06	21,09 11,05
Amérique centrale	0,74	18,92	23,54 8,01
Amérique du Nord	27,54	16,78	17,93 10,43
Asie de l'Est	12,76	14,69	15,94 2,62
Afrique orientale et australe	12,91	13,23	14,66 1,02
Europe	6,48	12,27	13,79 6,57
Australie/ Nouvelle-Zélande	9,11	11,72	9,95 24,33
Afrique centrale et occidentale	13,33	10,05	10,33 3,93
Maghreb et Moyen-Orient	13,08	8,12	8,37 3,77
Eurasie du Nord	23,33	7,74	7,69 8,55
Asie du Sud-Est	10,07	7,07	13,73 1,71
Asie du Sud	4,87	6,58	7,09 1,35
Antilles	0,88	6,54	14,69 3,55
Pacifique	3,02	2,85	9,70 1,29
Antarctique	14,79	0,07	0,01 1,09

Tableau 2 : ATTEINDRE LES OBJECTIFS

Surface protégée (en %)	Nombre de pays	
	Terrestre	Marine
<10	130	166
10 à 25	78	16
25 à 50	23	11
50 à 100	5	1
Nombre total de pays	236	194

Bien que la couverture moyenne par pays dépasse l'objectif des 10 % pour la surface terrestre, le niveau de protection entre les pays varie énormément ; seulement 45 % des pays (soit 106 sur 236) ont une surface d'aires terrestres protégées supérieure à 10 %. La protection marine, quant à elle, est beaucoup plus basse : seulement 14 % des pays (soit 28 sur 194) atteignent la barre des 10 % de surface marine protégée. Les Schémas 3 et 4 illustrent le taux de protection terrestre et marine par pays.

L'objectif des 10 % : quel taux de protection pour la biodiversité ?

L'analyse de la surface de terre ou de mer couverte par les aires protégées apporte une indication des progrès en vue des objectifs à l'échelle mondiale. Les objectifs de la CDB, toutefois, appellent à ce « *qu'au moins 10 % de chacune des régions écologiques de la planète [soient] effectivement conservées* » et que « *les aires d'importance particulière à la diversité biologique [soient] protégées* » (cf. Encadré 2). Mesurer les progrès en vue de ces objectifs exige par conséquent d'évaluer dans quelle mesure les régions écologiques du monde et les régions prioritaires pour la conservation de la biodiversité sont protégées.

Il est nécessaire d'avoir une définition quantifiable de « région écologique » pour mener à bien cette évaluation, comme celle fournie par les écorégions du WWF qui divisent le monde en unités biogéographiques. L'UNEP-WCMC, en collaboration avec The Nature Conservancy et le WWF, a analysé la représentation de la biodiversité par les aires protégées, utilisant le Système mondial d'écorégions terrestres du WWF et les Écorégions marines du monde (MEOW) pour définir les régions écologiques. Des analyses de superposition utilisant la version de janvier 2008 de la WDPA et prenant en compte les sites nationaux et internationaux, ont été menées selon les mêmes méthodes décrites précédemment (cf. Encadré 3).

COUVERTURE DES ÉCORÉGIONS TERRESTRES

Le Système mondial d'écorégions terrestres du WWF propose une classification biogéographique de la surface terrestre de la planète. Le monde terrestre est divisé en 8 domaines biogéographiques (régions géographiques présentant une combinaison floristique et faunistique caractéristique) et en 14 biomes (principales catégories de végétation du monde régies par la quantité de précipitations et les conditions climatiques) parmi lesquels on dénombre 825 écorégions. Le WWF définit les écorégions comme « une vaste zone géographique terrestre ou aquatique qui contient des combinaisons caractéristiques de communautés naturelles qui partagent une grande majorité d'espèces, de dynamiques et de conditions environnementales. » Avec 20,3 %, le taux moyen de protection par écorégion dépasse l'objectif des 10 %. Néanmoins, ce chiffre cache de grandes disparités. À travers le monde, seulement 56 % ou 466 des écorégions terrestres du WWF atteignent actuellement l'objectif des 10 % de protection (cf. Schéma 5).

Le Schéma 6 souligne la forte proportion d'écorégions au sein de chaque domaine qui ont un niveau de protection inférieur à 10 %. La protection totale de chaque domaine montre que deux domaines sur huit, l'indomalais (9,9 %) et l'océanien (7,7 %)

Schéma 5 : PROTECTION DES ÉCORÉGIONS TERRESTRES

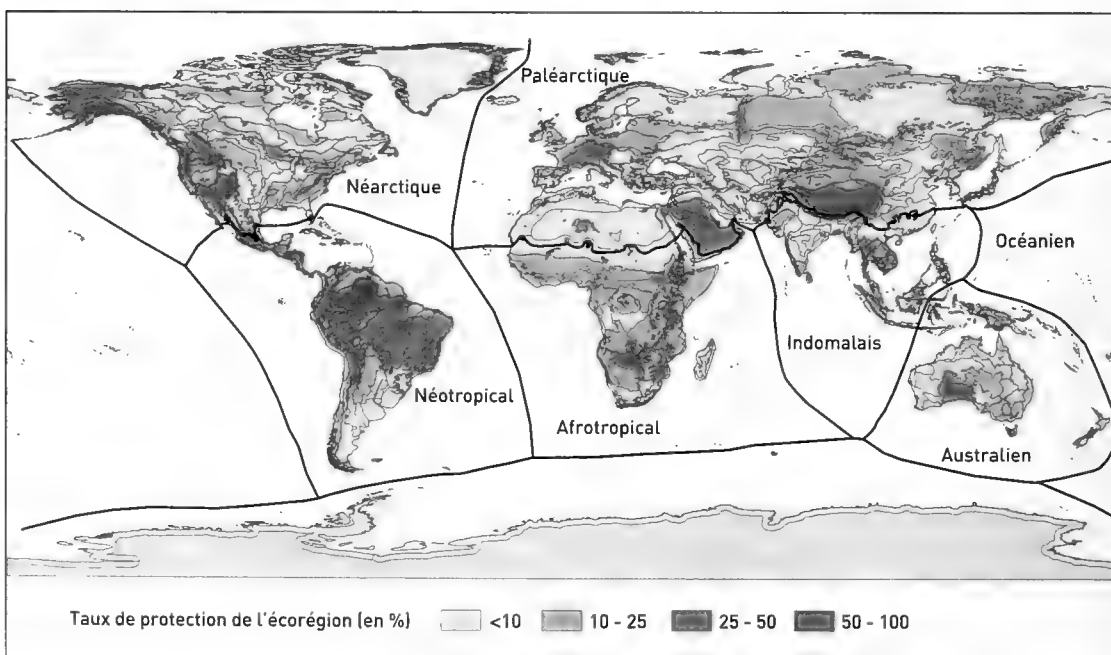
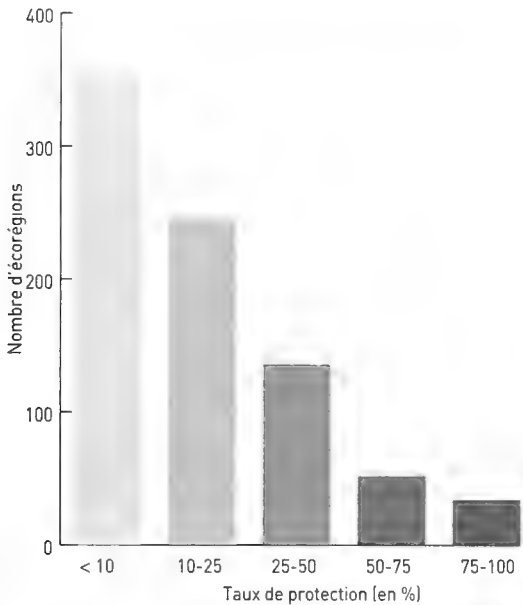


Schéma 6 : ÉCORÉGIONS TERRESTRES ET L'OBJECTIF DES 10 %



ne remplissent pas l'objectif des 10 % de protection. Ils sont ensuite suivis par les domaines paléarctique [11,5 %], australien [11,3 %], afrotropical [15,9 %], néarctique [17,5 %], tous au-dessus de la barre des 10 %, avec en tête le domaine néotropical qui affiche un taux de protection de 27,1 %. Bien que les aires protégées nationales et internationales ne couvrent que 0,03 % de l'Antarctique, ce dernier est protégé par le Système du Traité sur l'Antarctique. De même, les études sur la protection des biomes du WWF montrent que deux biomes sur 14 ont moins de 10 % de leur surface protégée, et quatre ont moins de 50 % de leurs écorégions qui remplissent l'objectif des 10 % (Tableau 3)

Ces résultats indiquent donc qu'il reste encore de vastes régions de la planète qui présentent une biodiversité caractéristique, mais qui ne bénéficient pas du niveau de protection fixé par la CDB. Même lorsque 10 % ou plus des écorégions sont protégés, cela n'implique pas nécessairement la représentation de tous les types d'habitats en son sein. Des analyses plus détaillées à plus petite échelle ne seront possibles qu'avec le développement de fichiers nationaux de données écologiques et la mise à jour continue de la WDPA. Cela permettrait d'apporter des renseignements supplémentaires sur les objectifs nationaux et au final, de contribuer à la mise en place ou à la révision des objectifs en matière de conservation

Écorégions prioritaires pour la conservation de la biodiversité : les « Global 200 »

Le WWF a défini un ensemble d'écorégions dont la conservation permettrait de sauvegarder une vaste diversité des écosystèmes de la planète.

Les écorégions « Global 200 » (G200) sont des régions qui présentent soit des niveaux exceptionnels de biodiversité

Tableau 3 : PROTECTION DES BIOMES ET DES ÉCOSYSTÈMES

Biome	Protection des biomes (en %)	Écorégions qui ont atteint dans chaque biome l'objectif des 10 % (en %)
Prairies et savanes inondées	42	80
Mangroves	29	84
Prairies et zones arbustives montagnardes	28	68
Forêts tempérées de conifères	27	75
Forêts ombrophiles	23	59
Zones arbustives, savanes et prairies tropicales et subtropicales	16	63
Forêts tempérées mixtes et de feuillus	14	62
Toundra	13	6
Déserts et zones arbustives xériques	11	44
Forêts, bois et maquis méditerranéens	11	56
Forêts tropophiles	10	39
Forêts boréales/taïga	10	46
Forêts tropicales et subtropicales de conifères	9	53
Zones arbustives, savanes, et prairies tempérées	5	19

Tableau 4 : PROTECTION DES ÉCORÉGIONS « GLOBAL 200 »

Région G200	Protection (en %)
Haut du classement	
Scrub des îles Galápagos	97,4
Désert de l'île de Socotra	95,8
Savanes inondées du Pantanal	84,4
Forêts humides de Palawan	82,5
Forêts de conifères de la Sierra Nevada	82,4
Bas du classement	
Taïga boréale canadienne	2,6
Déserts d'Asie centrale	2,1
Toundra costale de Chukotka	1,8
Matorral du Chili	1,4
Mangroves de Madagascar	0,6

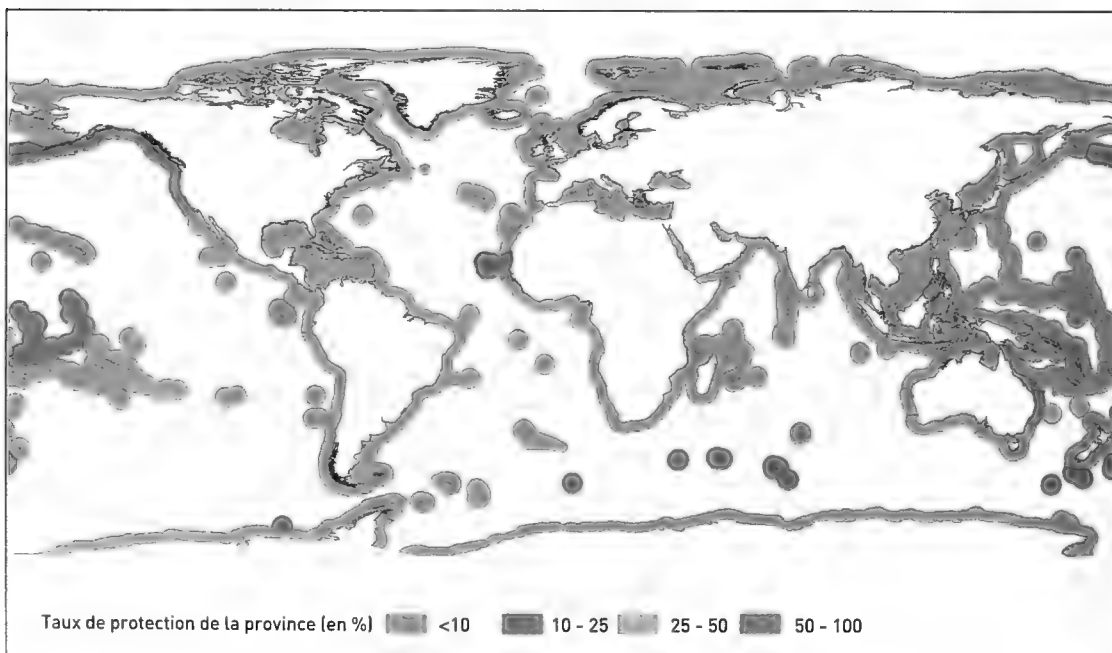
Tableau 5 : PROTECTION DES PROVINCES MARINES

Province marine	Protection (en %)
Haut du classement	
Îles Galápagos	99,5
Récif nord-est australien	83,6
Hawaï	75,7
Îles Amsterdam et St-Paul	75,0
Îles Lord Howe et Norfolk	25,3
Bas du classement	
Magellanique	0,2
Îles Sainte-Hélène et Ascension	0,2
Sud de la Nouvelle-Zélande	0,1
Haut Antarctique continental	0,0
Îles Juan Fernández et Desventuradas	0,0

(richesse ou endémisme des espèces très élevés) soit des phénomènes écologiques ou d'évolution inhabituels.

Par comparaison avec l'ensemble global des écorégions terrestres, les écorégions « Global 200 » bénéficient d'une protection plus élevée. La moyenne de protection pour une écorégion G200 est de 22,8 % ; 102 G200 terrestres sur 143 [71 %]

Schéma 7 : PROTECTION DES PROVINCES MARINES



atteignent ou dépassent l'objectif des 10 % de protection. Toutefois, là encore, le degré de protection varie très largement comme le montre le Tableau 4 avec le haut et le bas du classement des écorégions G200

COUVERTURE DES ÉCORÉGIONS MARINES

Les Écorégions marines du monde (MEOW) offrent une classification biogéographique des côtes et des récifs du monde. Comme pour les écorégions terrestres, la plus petite unité est l'écorégion que l'on trouve au sein des provinces (grands types d'habitats équivalant aux biomes terrestres) et des domaines (larges divisions latitudinales des mers polaires, tempérées et tropicales dont les subdivisions sont faites à partir des bassins océaniques et des continents). Il y a 232 écorégions comprises dans 62 provinces et 12 domaines.

Des récentes études sur la protection des écorégions marines ont été menées conjointement par The Nature Conservancy, l'UNEP-WCMC et l'UICN. La version de janvier 2008 de la WDPA a été utilisée en association avec la MPA Global pour créer le meilleur fichier de données disponibles en matière de protection marine avec des méthodes d'analyses similaires à celles appliquées aux écorégions terrestres.

Tout comme pour la protection des eaux territoriales, la protection des écorégions marines se trouve bien loin derrière la protection terrestre puisque la plupart des écorégions n'atteignent pas l'objectif des 10 %. Sur les 232 écorégions marines, seulement 18 % (42) remplissent l'objectif des 10 % et près de la moitié des écorégions (115) bénéficie de moins de 1 % de protection. Comme pour les écorégions terrestres, la

distribution de la protection reste très inégale : 11 % des éco-régions sont protégées au-delà de 20 %, et le parc marin de la Grande Barrière de corail représente plus de 20 % de la couverture totale d'aires marines récifales protégées

Sur une plus grande échelle, les provinces reflètent des analyses similaires : 18 provinces sur 62 font l'objet de moins de 1 % de protection, et seulement 12 atteignent ou dépassent l'objectif des 10 % (cf. Schéma 7). Le Tableau 5 affiche le haut et le bas du classement des provinces marines protégées

Aucun des domaines marins n'est protégé au-delà de l'objectif des 10 % (cf. Tableau 6). Les zones particulièrement problématiques incluent les domaines tempérés de l'Atlantique nord (protégé à 0,67 %), de l'Amérique du Sud (protégé à 0,09 %) et de l'Afrique australe (protégé à 0,22 %) qui sont des régions à la biodiversité élevée

Ces études soulignent l'insuffisance de la protection marine à travers le monde. De récents travaux par Wood *et al.* (2008) suggèrent qu'étant donné le taux actuel de classement des AMP, cela prendra des décennies et non pas des années pour que la protection marine atteigne l'objectif des 10 % fixé par la CDB et les OMD. Par conséquent, il faudrait que les décideurs en matière d'aires protégées fassent de la protection marine l'une des grandes priorités de ces prochaines années.

Tableau 6 : PROTECTION DES DOMAINES MARINS

Domaine marin	Superficie du domaine dans un rayon de 200 milles marins de la laisse de haute mer (millions de km ²)	Superficie de l'AMP dans le domaine (millions de km ²)	Protection (en %)
Indo-Pacifique est	19,05	0,76	3,98
Pacifique tropical est	4,36	0,16	3,73
Arctique	11,91	0,41	3,42
Océan austral	9,71	0,25	2,53
Pacifique nord tempéré	9,79	0,19	1,89
Pacifique indien central	27,86	0,47	1,67
Atlantique tropical	13,60	0,19	1,39
Australien tempéré	5,44	0,05	1,01
Atlantique nord tempéré	11,26	0,08	0,67
Indo-Pacifique ouest	14,41	0,03	0,23
Afrique australe tempérée	1,92	0,00	0,22
Amérique du Sud tempérée	6,40	0,01	0,09
TOTAL	135,72	2,59	1,91



H. Baesemann/Still Pictures

L'objectif des 10 % :

Zoom sur les forêts

Les forêts contiennent jusqu'à 90 % de la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales sont particulièrement importantes du point de vue de la richesse des espèces comme de la concentration en espèces endémiques ou en espèces introuvables ailleurs sur Terre⁹. Les forêts à travers le monde fournissent aux populations locales une très grande gamme de services d'écosystèmes tels que la protection des zones de pêche, des lignes de partage des eaux, des sols et le stockage de CO₂ (voir page 31), sans parler des communautés rurales pauvres qui dépendent des produits forestiers pour survivre

Consciente du rôle vital de la protection des forêts dans la conservation de la diversité biologique, la CDB a fixé des objectifs spécifiques déclarant qu'« au moins 10 % de chacun des types de forêts de la planète sont conservés effectivement d'ici à 2010 » [décision VIII/15]. Cette citation souligne que la composition en espèces et les services d'écosystèmes diffèrent considérablement selon le type de forêt, comme dans le cas des forêts ombrophiles tropicale et boréale, et que, par conséquent, les objectifs en matière de protection devraient prendre en compte séparément chaque type. Ainsi, certaines catégories de forêts faiblement protégées devraient être repérées comme des « lacunes » dans le réseau d'aires protégées. En réponse, un certain nombre d'organisations de protection de l'environnement dont l'UNEP-WCMC, l'Institut mondial des ressources et le WWF, en asso-

ciation avec l'Institute of Forest and Environmental Policy (IFP) de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, ont collaboré pour déterminer le niveau actuel de protection dont bénéficient les forêts et pour identifier les lacunes dans la protection des types de forêts, des écorégions du WWF, ainsi que des « points chauds » de biodiversité et des zones sauvages intégralement protégées, ces deux catégories définies par Conservation International (CI).

Leur projet « The Global Ecological Forest Classification and Forest Protected Area Gap Analysis¹⁰ » (Classification mondiale écologique des forêts et l'analyse des écarts dans les aires protégées forestières) se concentre sur la protection des forêts appartenant aux catégories de gestion I-IV de l'UICN (bien que les catégories V-VI aient pour objectif la conservation de la biodiversité, elles autorisent certaines formes d'utilisation des forêts) et indique clairement que les aires protégées à travers le monde ne préservent pas correctement l'étendue globale de la couverture forestière. Les premières analyses du projet suggèrent que près de 8 % des forêts dans le monde sont protégées par les catégories de gestion I-IV de l'UICN, et qu'une augmentation de la protection forestière est de ce fait nécessaire. Si on prend en compte les catégories V et VI, les aires protégées couvrent un peu plus de 13 % des forêts mondiales. Toutefois, il est impossible de savoir dans quelle mesure la bonne gestion de ces forêts empêche la déforestation



C. Besançon

tant que des études sur les taux de déforestation par catégorie de gestion ne sont pas entreprises

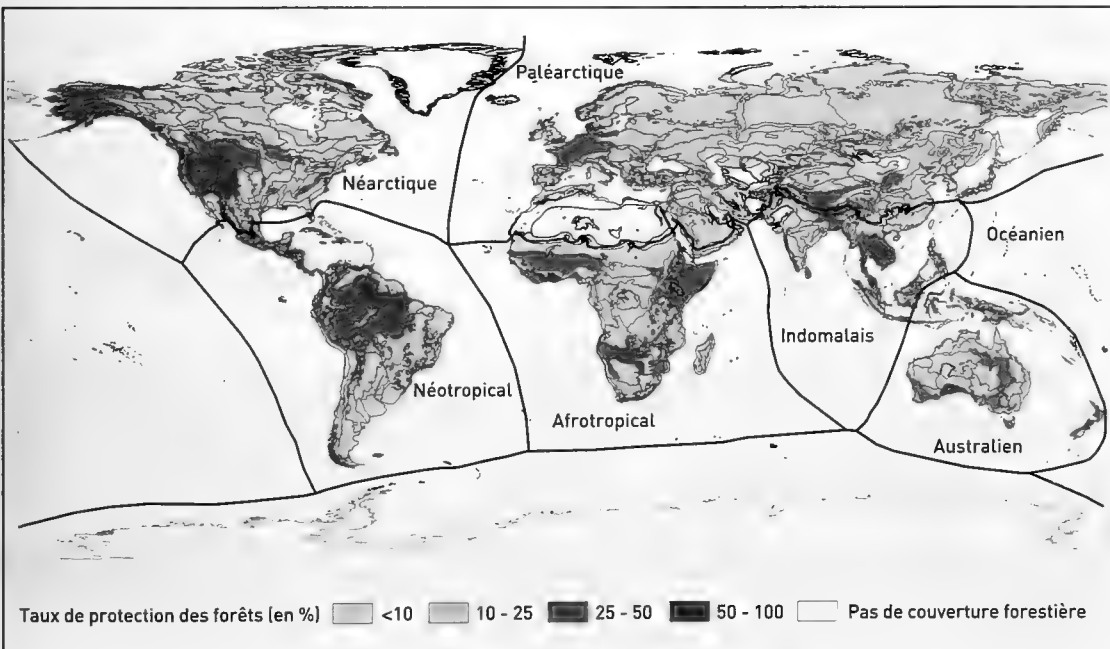
À l'échelle plus fine qu'est l'échelle biogéographique, des premiers résultats indiquent qu'environ 65 % des écorégions du WWF présentent un niveau de protection forestière inférieur à l'objectif des 10 %. Les écorégions les moins bien protégées se situent dans les forêts de conifères du Nord et les forêts tropicales en Afrique (particulièrement dans le bassin du Congo, cf. Schéma 5). De plus, de nombreuses aires prioritaires de conservation telles que les zones sauvages intégralement protégées à forte diversité biologique et les « points chauds » de biodiversité de Conservation International n'atteignent pas l'objectif des 10 % en matière de protection, soit un peu moins des deux tiers des points chauds. À elles deux, ces zones hébergent une proportion considérable de la biodiversité mondiale ; c'est pourquoi la protection forestière dans ces régions devrait être une des priorités.

L'étude a aussi mis en avant le fait qu'une large part de la surface forestière globale reste à être classée en types de forêts, empêchant ainsi l'évaluation exacte de la protection par type de forêt. Bien que l'objectif des 10 % doive être vu comme une cible politique minimum en matière de protection forestière, les variations des résultats à différentes échelles d'analyse font ressortir la nécessité de prendre en compte ces objectifs au niveau national, régional et mondial

Les résultats définitifs de cette étude seront publiés en fin d'année 2008 et seront disponibles auprès de l'UNEP-WCMC et de l'Institute of Forest and Environmental Policy (IFP) de l'Université de Fribourg-en-Brisgau.



Schéma 8 : PROTECTION DES FORÊTS



Coup de projecteur sur la haute mer

Environ 50 % de la surface de la Terre est définie comme la « haute mer », c'est-à-dire une aire marine en dehors de toute juridiction nationale (cf. Schéma 9). Cette partie profonde des océans, au large des côtes, abrite quelque 90 % de la biomasse de la planète et héberge une diversité incroyable d'espèces et d'écosystèmes qui pour beaucoup restent encore à découvrir¹¹. Des travaux scientifiques récents ont montré que la vie en haute mer est touchée et menacée par les activités humaines et les changements climatiques. La protection de la haute mer est donc devenue une priorité clé pour les décideurs au niveau mondial et les efforts en conservation marine.

Malgré le besoin urgent de s'assurer qu'une protection est mise en place, et ce pas uniquement pour les milieux littoraux et proche des côtes, des analyses récentes publiées par l'UNEP-WCMC suggèrent que moins de 1 % de l'habitat en haute mer est protégé¹².

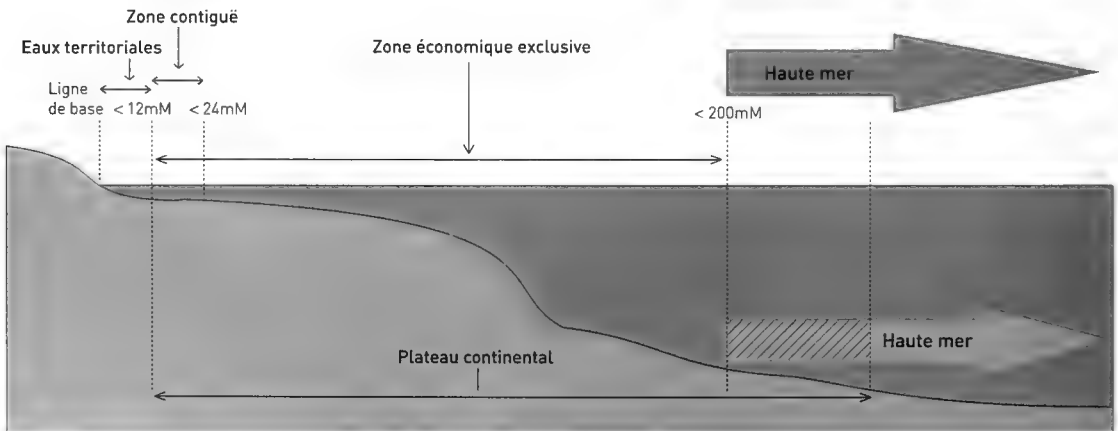
Le développement des aires marines protégées en haute mer (AMPHM) est l'un des instruments les plus prometteurs pour assurer une gestion et une protection durables de la biodiversité, des habitats et des écosystèmes marins au-delà des juridictions nationales. Si les AMPHM posent un certain nombre de défis, entre autres en matière de gouvernance et de législation, il est cependant important de comprendre et de commencer à planifier la manière de mettre en place des aires marines protégées dans des eaux qui échappent à la juridiction nationale. Elles représentent le moyen de conserver ce précieux éventail d'organismes, d'habitats et de processus en haute mer qui est essentiel aux fonctions écologiques des océans et à la vie sur Terre.

En 2002, le Sommet mondial sur le développement durable a démontré « la nécessité de mettre en place des réseaux représentatifs d'aires marines protégées conformes à la réglementation internationale fondés sur des données scientifiques d'ici à 2012. » Reconnaisant le rôle clé des AMPHM pour atteindre cet objectif, le Congrès mondial sur les parcs a conclu un accord sur la création d'ici à 2008 de cinq AMPHM qui seraient représentatives à l'échelle mondiale et d'un grand intérêt scientifique. Cet objectif figure également au Programme de travail sur les aires protégées de la CDB. Ces engagements et d'autres similaires ont été intégrés notamment dans la « Ten Year HSMPA Strategy » (« Stratégie sur dix ans AMPHM ») de l'UICN (2004) dans les programmes de travail d'autres organismes mondiaux et régionaux tels que la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.

PROTECTION ACTUELLE DU MILIEU MARIN À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DES ZONES DE JURIDICTION NATIONALE

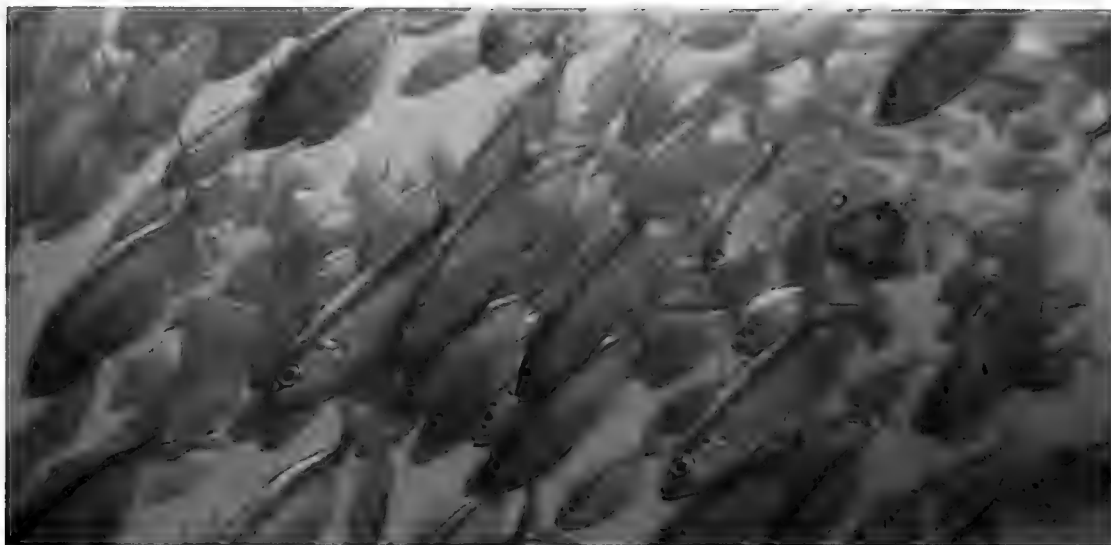
Non seulement la protection actuelle des mers et des océans n'est pas égale à celle des milieux terrestres (voir pages 16-23), mais en plus, les efforts de conservation marine portent majoritairement sur les aires littorales. Cependant, la diminution des stocks de poissons côtiers conjuguée aux progrès technologiques a créé un regain d'intérêt pour les grands fonds et la haute mer, particulièrement dans le secteur commercial. Vu la vulnérabilité de la biodiversité et des écosystèmes marins dans ces zones reculées du grand large, la nécessité d'une action internationale se fait urgentement sentir pour veiller à ce que les

Schéma 9 : LA ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE (ZEE)



La haute mer commence à 200 miles marins (mM) de la ligne de base lorsque le plateau continental légal (tel que le définit l'Article 76) ne dépasse pas cette limite.

Source : UICN



C. J. Wamler/az

activités existantes et futures en haute mer soient régulées, contrôlées et gérées durablement et efficacement.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) sert de cadre à toutes les activités dans les mers et les océans. La CNUDM définit un certain nombre de limites maritimes (cf. Schéma 9) et détermine les droits et les devoirs des États en matière d'exploration et d'exploitation des ressources marines, y compris celles trouvées dans la colonne d'eau et dans le fond des mers dans des zones en dehors de la juridiction nationale. La planification et la mise en place des AMPHM posent de nombreux défis allant de la création du mandat légal à la vérification que les dispositions internationales de gouvernance et de gestion sont bien en place pour surveiller et appliquer les mesures de conservation. Les chiffres donnés ci-dessous, basés sur une étude récente de la couverture des aires protégées menée par l'UNEP-WCMC, montrent que la communauté internationale commence tout juste à s'attaquer aux défis des AMPHM (cf. Tableau 7).

Protection de la haute mer

L'UNEP-WCMC a récemment étudié une série de propositions concernant des aires de haute mer susceptibles de nécessiter une protection et conformes aux critères définis par la neuvième Conférence des Parties (COP 9) de la CDB en mai 2008.

Des efforts internationaux appropriés sont actuellement mis en place à différentes échelles et dans divers buts ; sont classées comme prioritaires aussi bien de vastes étendues d'océan visant à protéger des écosystèmes entiers de haute mer que des aires chargées de préserver une seule espèce ou un seul groupe d'espèces. Cette étude non seulement consolide le travail précédent relatif à l'établissement de zones prioritaires, mais elle dresse aussi un bilan global et actuel de ces aires ainsi que des zones lacunaires qui subsisteraient.

Des informations géographiques tirées de 12 programmes de création prioritaire d'AMPHM (comportant entre 1 à 32 sites

chacun) ont été cartographiées (cf. Schéma 10). La légende de couleur indique l'endroit où les aires proposées se chevauchent, autrement dit, là où certaines aires ont été citées en priorité par plus d'une organisation ou d'une méthodologie. Le chevauchement le plus important d'aires (c'est-à-dire les aires qui viennent en priorité) est situé dans le centre-nord et le sud-ouest de l'Atlantique, dans le Pacifique Sud-Ouest et dans la région de la mer de Ross dans l'océan Antarctique. Ces aires devraient figurer au cœur de la future planification d'AMPHM et bénéficier de ressources en vue de l'augmentation de la recherche scientifique et des études de faisabilité politique. La carte présente aussi de vastes zones lacunaires, notamment dans le Pacifique Nord-Est et l'océan Antarctique, soulignant le besoin d'effectuer de futures évaluations du milieu marin dans ces régions.

Même si notre connaissance est encore bien imparfaite, il est important d'adopter une approche de précaution et d'appliquer ce qui a été appris jusqu'ici. Les critères scientifiques relatifs aux AMPHM qui ont été validés lors de l'Atelier des Açores¹³ en 2007 donnent des conseils en matière de protection de la haute mer. La création opportune d'AMPHM-pilotes dans les aires identifiées comme hautement prioritaires marque une avancée importante vers la gestion et la protection durables des océans de la planète.

Tableau 7 : PROTECTION MARINE CÔTIÈRE ET AU LARGE

Protection des eaux territoriales (à 12 milles marins de la côte) en %	Protection marine au-delà des eaux territoriales en %
5,9	0,5

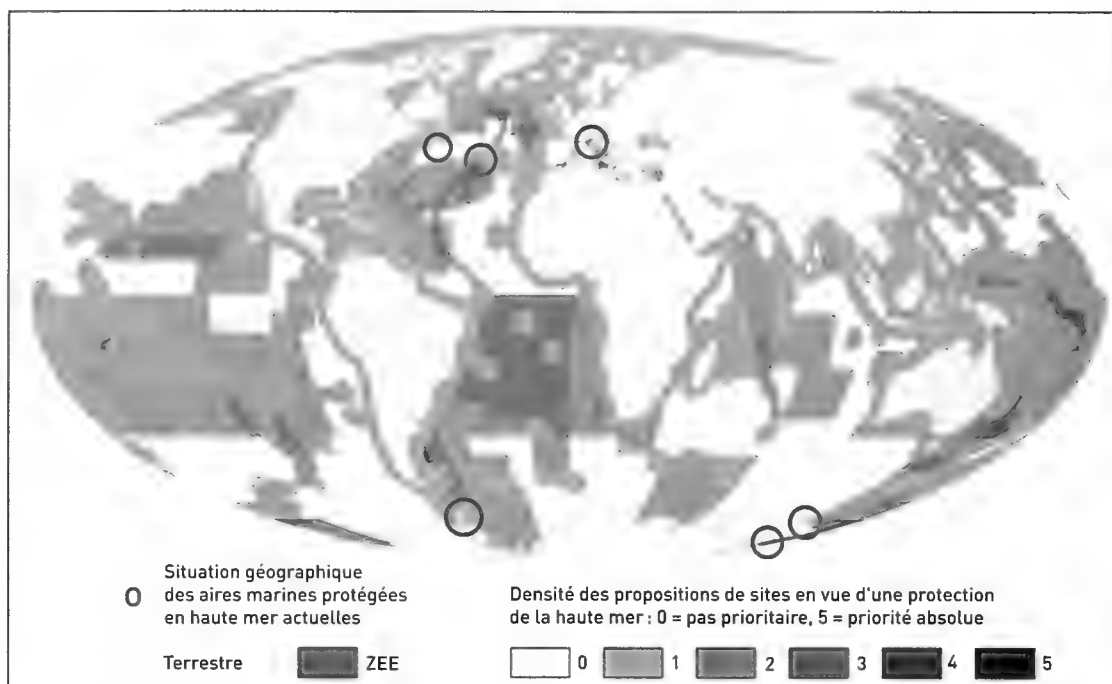


Schéma 10 : DENSITÉ DES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN HAUTE MER (aires actuelles et propositions de sites)

Encadré 4 : PRINCIPALES RÉALISATIONS RELATIVES AUX AMPHM EN 2007

Évaluation mondiale sur le milieu marin du PNUE, février 2007. Ce rapport a révélé que notre compréhension de la haute mer et des grands fonds est très nettement inférieure à celle des autres milieux biologiques. Il a aussi souligné les limites des évaluations marines actuelles de la couverture tant géographique que temporelle. Des recommandations ont été faites pour combler ces lacunes et permettre ainsi de faire une évaluation à grande échelle des océans.

Sommet marin de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), 10-12 avril 2007. Des membres du haut comité consultatif marin de la Commission mondiale des aires protégées se sont réunis avec des Coordinateurs des branches régionales de la CMAP et avec d'autres acteurs principaux de la communauté mondiale des AMP afin de s'accorder sur un nouvel Appel à l'action mondial en faveur des AMP.

Groupe spécial sur les aires marines protégées en haute mer de la Commission mondiale des aires protégées, juin 2007. Un Plan d'action visant à construire des réseaux représentatifs d'AMP en haute mer a été publié. Il dresse les grandes lignes des problèmes clés et fixe des objectifs, notamment le classement de cinq AMPHM-pilotes d'ici à

2008 ainsi que la désignation d'AMP dans cinq bassins océaniques d'ici à 2010.

Atelier d'experts de la CDB sur les critères écologiques et le système de classification biogéographique pour les aires marines nécessitant une protection, îles des Açores, Portugal, 2-4 octobre 2007. Sept critères scientifiques visant à identifier les aires d'importance biologique et écologique et à préconiser des conseils scientifiques dans le classement de réseaux d'AMP ont été mis au point. Les critères sont les suivants : l'unicité ou la rareté ; l'importance spéciale pour les stades de la vie des espèces ; l'importance pour les espèces et/ou habitats menacés, en déclin ou en voie d'extinction ; la vulnérabilité, la fragilité, la sensibilité ou le lent rétablissement ; la productivité biologique ; la diversité biologique et le naturel.

Atelier de l'UICN sur la gouvernance en haute mer pour le XXI^e siècle, New-York, 17-19 octobre 2007. Plus de 50 grands experts en réglementation maritime internationale, en science, en droit et en économie se sont réunis pour explorer les options politiques et régulatrices qui permettront d'améliorer la gouvernance des océans au-delà de la juridiction nationale. Une « boîte à outils » de solutions a été créée afin de combler les lacunes en matière de gouvernance et de mécanismes régulateurs.

Aires protégées en pratique

Comme il a été souligné tout au long de ce rapport, les méthodes employées pour mesurer globalement ou régionalement la superficie ou le type de biodiversité protégée sont inadaptées et ne permettent pas de conclure à la réussite de la conservation de la biodiversité. Elles ne fournissent aucune indication sur le degré de protection des terres comprises dans l'aire protégée ; elles ne précisent pas non plus l'impact des aires protégées sur les moyens de subsistance des populations locales. Il faut donc que les données des aires protégées soient utilisées dans des analyses pertinentes portant sur l'efficacité et les impacts des aires protégées. Sans cette étape clé, il sera difficile d'évaluer dans quelle mesure les aires protégées remplissent les objectifs de conservation de la biodiversité sur le terrain

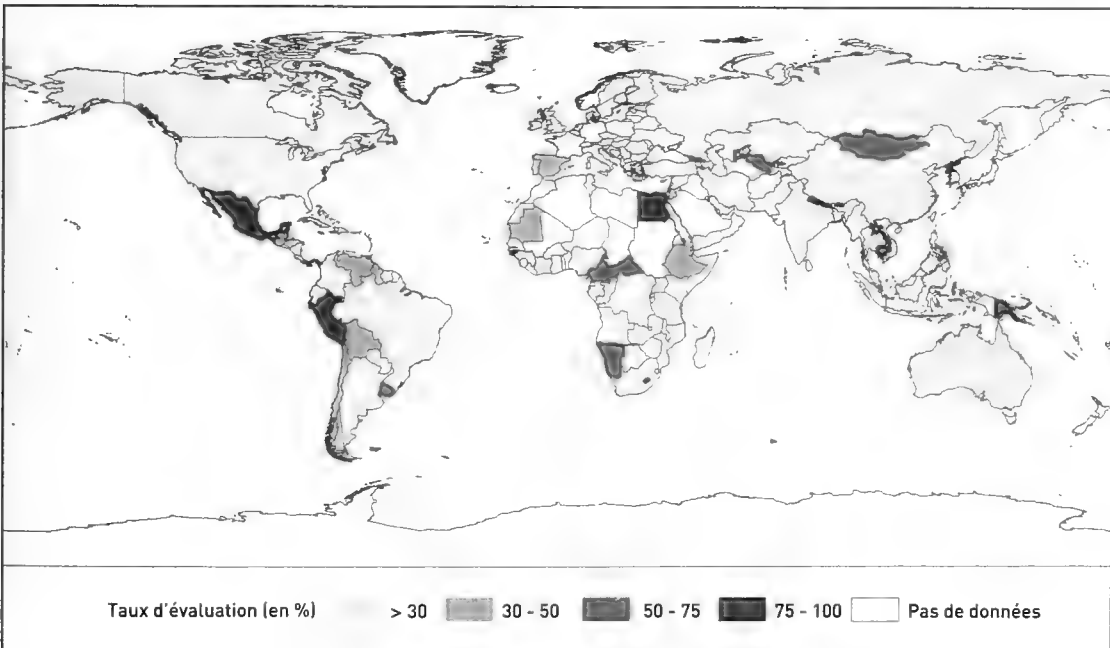
VERS UNE GESTION EFFICACE DES AIRES PROTÉGÉES

Les études sur l'efficacité de la gestion des aires protégées sont importantes pour la conservation de la biodiversité. Autrement, sans une gestion active et donc sans véritable valeur de conservation, ces aires protégées classées au niveau international risquent de refléter cet engagement uniquement sur le papier. Selon les régions, les aires protégées sont soumises à

diverses pressions [par ex. exploitation illégale du bois et des sols, intérêts politiques et économiques] et à des modes différents de gouvernance. Leurs objectifs de conservation paraissent difficilement atteignables dans ces conditions sans un minimum de structure dans la gestion ou de contrôles réguliers (pour ce qui est des aires préservées gérées par les populations autochtones et locales). Des évaluations sur l'efficacité de la gestion sont menées sur les aires protégées gérées par des individus afin de juger dans quelle mesure l'aire en question remplit ses objectifs. Elles portent principalement sur les intentions, l'adéquation des systèmes de gestion et les résultats de la conservation. Depuis dix ans, le nombre d'évaluations sur l'efficacité de la gestion dans les aires protégées n'a cessé de progresser

Des agences nationales d'aires protégées, des ONG internationales (telles que le WWF et The Nature Conservancy) ont mené plusieurs évaluations sur le terrain et au niveau des systèmes avec le soutien financier de grosses agences (par ex. La Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial). Un objectif pour l'efficacité de la gestion et un certain nombre d'activités ont été mis en place par le Programme de travail sur les aires protégées de la CDB, encourageant les 191 parties à

Schéma 11 : EFFICACITÉ DE LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES





évaluer l'efficacité de la gestion d'au moins 30 % de leurs aires protégées d'ici à 2010.

Entre 2005 et 2007, la Commission mondiale sur les aires protégées (CMAP) de l'UICN a mis en œuvre le projet « Étude sur l'évaluation globale de l'efficacité de gestion dans les aires protégées » dont le but est d'enquêter sur les principaux facteurs d'une gestion efficace afin d'améliorer celle-ci dans les aires protégées. Pour cela, l'étude a amassé et analysé des informations en provenance de plus de 6 300 aires protégées réparties dans plus de 100 pays.

Cette étude globale a aussi permis de passer en revue les progrès faits par les pays en vue des objectifs de 2010 sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion fixés par la CDB. Comme le montre le Schéma 11, les résultats sont encore loin de l'objectif des 30 % à l'échelle mondiale et il y a un manque frappant de données pour les aires protégées en Afrique. Toutefois, cette carte ne cesse d'évoluer à mesure que les pays mettent tout en œuvre pour atteindre les objectifs de 2010. Afin d'encourager la coopération sur la Gestion de l'efficacité des aires protégées (PAME) et de permettre aux membres de la communauté environnementale de partager leur expérience et les enseignements de ces évaluations, l'UNEP-WCMC a élaboré le « PAME module », un module associé à la WDPA qui permet d'accéder librement aux résultats de l'Étude globale. Grâce à cela, les utilisateurs peuvent obtenir des informations sur les méthodologies de la PAME et leur mise en œuvre et identifier les aires

protégées qui ont fait l'objet d'une évaluation. Ils peuvent aussi se procurer des publications et soumettre leurs propres données. Le « PAME module » est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.unep-wcmc.org/wdpa/me.

AIRES PROTÉGÉES ET MOYENS DE SUBSISTANCE

De nombreuses populations pauvres en région rurale dépendent des ressources de la forêt, soit directement par l'utilisation des produits forestiers soit indirectement par les services d'écosystèmes fournis par la forêt. La surface de terre couverte par les aires protégées a été identifiée comme un indicateur spécifique des objectifs du Millénaire pour le développement, chargé d'illustrer les progrès en vue de « l'intégration du développement durable dans la politique et les pratiques des pays » (OMD Indicateur 7 But 1).

À mesure que les pays désignent des aires protégées pour atteindre les objectifs internationaux, la question de l'impact de ces aires sur les moyens de subsistance se pose de plus en plus pour la communauté internationale. Ainsi, un certain nombre de réunions ont été consacrées aux aspects sociaux-économiques des aires protégées et de la conservation de la biodiversité en 2007, notamment celles du Poverty and Conservation Learning Group (PCLG) et du Partenariat mondial pauvreté-environnement (PEP). Cependant, les impacts directs des aires protégées sur les moyens de subsistance sont mal connus en raison d'un manque de méthodologies standardisées et de la difficulté de mettre des valeurs sur les coûts et les bénéfices

Un article de revue sur le sujet (Coad *et al.*, 2008)¹⁴ publiée par l'UNEP-WCMC suggère que l'impact des avantages et des bénéfices des aires protégées sur les populations locales dépend en grande partie de la gestion et de la gouvernance. Par exemple, des aires forestières strictement protégées avec des structures de gestion directives correspondant généralement aux catégories de gestion I-II de l'UICN, peuvent avoir de lourdes conséquences sur les conditions de vie des communautés locales telles qu'un manque d'accès aux ressources et parfois même des déplacements de population, engendrant ainsi des conflits. En comparaison, les aires protégées dont la gestion permet l'utilisation durable des ressources forestières et qui sont généralement classées dans les catégories V-VI de l'UICN, ont montré des bénéfices tangibles à travers, par exemple, le tourisme et les marchés de produits forestiers. Toutefois, le prix peut rester lourd à payer pour les communautés si la gestion institutionnelle de l'aire protégée est défaillante et si des questions de gouvernance ou de droit d'occupation n'ont pas été résolues. La distribution de ces coûts et bénéfices étant de surcroît inégale, il faudra inévitablement résoudre ce problème si l'on veut que les aires protégées soient bénéfiques aux communautés locales. Bien que ces tendances figurent dans les documents actuels, le mode de gouvernance au sein des aires protégées des différentes catégories de gestion de l'UICN sont rarement prises en compte dans les études relatives aux aires protégées. De plus amples analyses sur les effets des différents régimes de gouvernance et des structures de gestion permettraient de contribuer davantage à la politique en matière de conservation.

AIRES PROTÉGÉES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'année 2007 a vu la lutte contre les changements climatiques occuper le devant de la scène internationale comme le montre le nombre de réunions internationales importantes qui se sont tenues pour discuter des stratégies et des instruments à mettre en place. Les parties suivantes s'intéresseront respectivement au rôle des aires protégées dans le cadre de la politique de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) et à leur capacité de stockage du carbone.

Aires protégées et réduction des émissions liées à la déforestation

Très débattue tout au long de l'année, la REDD figurait au cœur des discussions de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de la 13^e Conférence des Parties (COP 2007) qui s'est tenue à Bali en Indonésie. La REDD permettra aux pays en développement de recevoir des crédits de carbone contre la réduction à l'échelle nationale de la déforestation après 2012. Toutefois, aucun accord n'a encore été conclu et les méthodes de compensation restent à définir. Il est probable que la REDD soit mesurée à l'échelle nationale, mais mise en place sur le terrain.

Les aires protégées pourraient jouer un rôle dans la réduction de la déforestation, soit par le renforcement des aires forestières protégées existantes soit par le classement de nouvelles aires. La gestion d'aires protégées pour lesquelles la réduction de la déforestation et le soutien aux moyens de subsistance des communautés ont été un succès pourrait contribuer à l'élaboration de la REDD.

L'UNEP-WCMC, avec le soutien du Département international pour le développement (Royaume-Uni), du ministère fédéral pour l'Environnement, la conservation de la nature et la sécurité nucléaire (Allemagne) et du WWF Royaume-Uni, a publié un article de revue sur le sujet (Clark *et al*, 2008)¹⁵. Les conclusions ont souligné le rôle généralement efficace des aires protégées dans la réduction de la déforestation au sein de leur périmètre. Toutefois, la mesure dans laquelle la déforestation est seulement déplacée dans les alentours (phénomène de « fuite ») reste vague. En outre, bien qu'il n'existe qu'un petit nombre d'études portant sur la déforestation dans les aires protégées de catégorie V-VI, il semblerait que les aires protégées classées sous les catégories de gestion les plus restrictives de l'UICN (I-II) contribuent davantage à réduire la déforestation que celles encourageant l'utilisation durable (V-VI). Vu que ce type d'études prend rarement en compte les niveaux d'investissement de la communauté au sein des aires protégées, il est souvent difficile de vérifier le rôle que les populations locales peuvent jouer dans la réduction de la déforestation. Cependant, l'analyse des taux de déforestation dans les territoires indigènes et les aires forestières gérées par les communautés locales peut nous éclairer sur le sujet puisque des taux plus faibles de déforestation y ont été observés.

Eu égard à ce qui a été précédemment dit au sujet de l'impact des aires protégées sur les moyens de subsistance, il est probable qu'un réseau d'aires protégées s'avère un élément utile d'une stratégie nationale de REDD. Ceci est particulièrement vrai du point de vue du coût et des bénéfices sur les conditions de vie



dans les marchés de carbone forestier existants. Une analyse de ces derniers (Miles, 2008) a mis en avant les mêmes types de problèmes que pour la gestion des aires protégées, notamment l'absence de régime foncier et la distribution inégale des ressources. Il est donc nécessaire que les impacts potentiels des mécanismes de la REDD soient soigneusement envisagés et ce, à la lumière du passé. Une évaluation des stratégies de gestion et de gouvernance qui permettent plus facilement de pourvoir aux besoins de subsistance pourrait s'avérer utile. Si l'on implique les communautés locales dans la planification et la mise en place de la REDD et si l'on veille à ce que les profits financiers de la REDD soient partagés, il y a des chances pour que cela donne lieu à une solution plus durable au problème de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Stockage de carbone dans les aires protégées

Bien que les aires protégées soient créées dans le but premier de préserver la conservation de la biodiversité, elles imposent aussi des restrictions à l'utilisation des terres de la zone, protégeant du même coup le carbone stocké dans son périmètre. Reconnaisant le rôle important de la capacité de stockage du carbone des aires protégées dans l'atténuation des effets des changements climatiques sur la planète, l'UNEP-WCMC a publié une estimation du stockage terrestre de carbone à l'échelle mondiale (cf. Schéma 12 et Tableau 8). La carte combine des données sur le stockage du carbone à l'intérieur, au-dessus et au-dessous de la

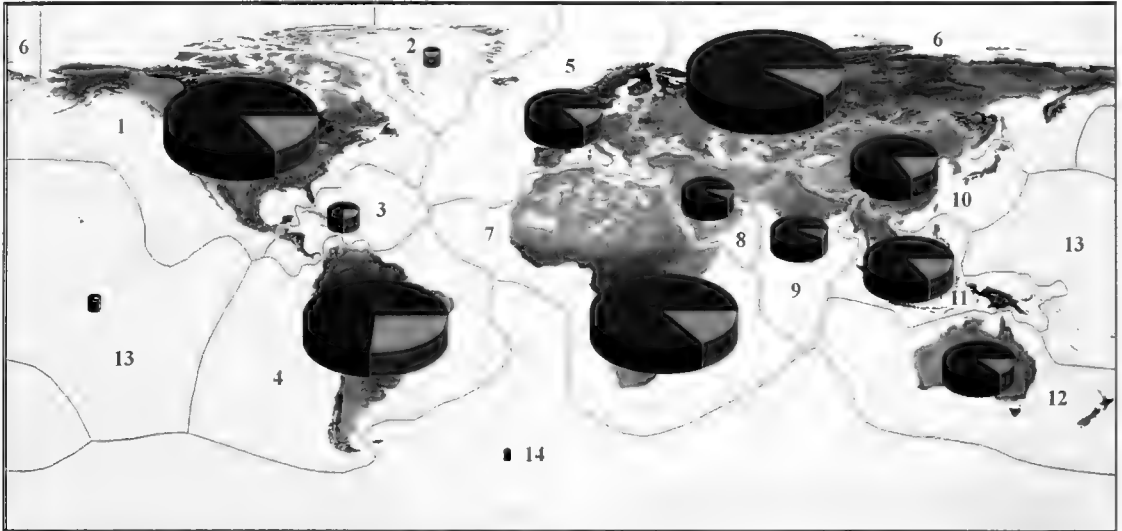


Schéma 12 : STOCK DE CARBONE DANS LES RÉGIONS TERRESTRES

La quantité de carbone stockée au sein du réseau d'aires protégées est représentée en vert. Au total, 15,2 % de carbone (312 gigatonnes) sont stockés dans les aires protégées à travers le monde et 84,88 % (1 749 gigatonnes) ailleurs.

Tableau 8 : STOCK DE CARBONE DANS LES RÉGIONS TERRESTRES

Région/ Numéro	Total Gt	Dans les aires protégées Gt	%
1 Amérique du Nord	388	59	15,1
2 Groenland	5	2	51,2
3 Amérique centrale et Antilles	16	4	25,2
4 Amérique du Sud	341	91	26,8
5 Europe	100	14	13,6
6 Eurasie du Nord	404	36	8,8
7 Afrique	356	49	13,7
8 Moyen-Orient	44	3	7,8
9 Asie du Sud	54	4	7,2
10 Asie de l'Est	124	20	16,3
11 Asie du Sud-Est	132	20	15,0
12 Australie/ Nouvelle-Zélande	85	10	12,0
13 Pacifique	3	0	4,3
14 Antarctique et îles avoisinantes	1	0	0,3

Les valeurs de stock de carbone sont arrondies au chiffre entier le plus proche pour des raisons de présentation. Les taux ont été calculés à partir des valeurs exactes.

Sources :

Ruesch [A.S.] et Gibbs [H.KI], "Global biomass carbon stock map based on IPCC Tier-1 Methodology", Oak Ridge National Laboratory's Carbon Dioxide Information Analysis Center (dans l'article de revue) IGBP-DIS, Global Soil Data Products CD-ROM, Global Soil Data Task International Geosphere-Biosphere Programme, Data and Information System, Potsdam, Allemagne, 2000. <http://www.daac.ornl.gov>
 UNEP-WCMC et UICN, World Database on Protected Areas (WDPA), mars 2008
 UNEP-WCMC et CMAP UICN. <http://www.unep-wcmc.org/wdpa>

biomasse au sol et celles sur le stockage du carbone dans les sols jusqu'à 1 m de profondeur, le tout superposé avec les données des aires protégées extraites de la WDPA. Sur une réserve totale de 2 052 gigatonnes (Gt) de carbone, 15,2 % proviennent des aires protégées, soulignant ainsi leur rôle potentiellement important dans l'atténuation des impacts des changements climatiques. Ces résultats pourraient contribuer aux discussions sur la politique relative à la REDD qui conduiront à l'établissement de nouveaux accords sur le climat pour l'après 2012 et permettront de lancer d'autres études d'intérêt pour la CCNUCC et le travail de la CDB sur les changements climatiques.

En ce qui concerne 2008, une telle étude sert de base à l'identification des zones qui allient une valeur de protection à la fois forte en carbone et en conservation, et met en avant une fois de plus l'importance des aires protégées dans la lutte contre les changements climatiques. Ce travail sera mené en collaboration avec l'Université d'East-Anglia et l'Université de Cambridge. Par ailleurs, l'UNEP-WCMC envisage de travailler avec l'Université de South Dakota, l'Université de Wisconsin-Madison et The Nature Conservancy dans le but d'estimer les effets de la déforestation sur le stockage de carbone à la fois dans l'enceinte et dans les environs des aires protégées, et ce notamment dans les forêts tropicales ombrophiles

À venir :

L'Année internationale du récif corallien

Si les récifs coralliens recouvrent moins de 1 % de la surface du globe, ils font néanmoins partie des écosystèmes les plus variés et les plus productifs de la Terre, hébergeant 25 % de la totalité des espèces marines et produisant selon les estimations 25 % de la pêche dans les pays en développement. La production annuelle en biens et en services des récifs coralliens s'élève à 375 milliards de dollars, fournissant ainsi une source de revenus à plus d'un million de pêcheurs et de quoi manger à plus de 500 millions de personnes. Ils sont aussi vitaux à la réalisation des objectifs de biodiversité et des objectifs du Millénaire pour le développement fixés respectivement par la CDB et l'ONU. Le besoin d'améliorer la gestion des récifs coralliens a été intégré aux décisions de la CDB. Ces dernières décennies, l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes qui leur sont associés s'est considérablement dégradé à l'échelle mondiale, et ce principalement sous les pressions anthropiques. Les écosystèmes coralliens sont continuellement menacés par la pollution, le chalutage sur le fond, les changements climatiques et le commerce de poissons d'aquarium ; le taux de perte de la couverture corallienne dépasse celle des forêts tropicales. Pour la première fois en 2007, 10 espèces de coraux ont été inscrites à la *Liste rouge des espèces menacées* de l'UICN.

UNE AVANCÉE POUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES ?

Lancée par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), l'Année internationale des récifs coralliens propose tout au long de 2008 une série de manifestations et d'actions de sensibilisation organisées par les gouvernements, les individus, les corporations et les écoles. Elle a pour objectif d'alerter l'opinion sur la valeur écologique, économique, sociale et culturelle des récifs coralliens, de promouvoir la conservation, d'améliorer la compréhension des facteurs de dangers et de renforcer le financement à long-terme de la préservation des récifs coralliens ainsi que le développement de stratégies de gestion efficaces.

Des données datant de 2006 ont montré qu'environ 1 100 aires protégées¹⁷ ont des récifs coralliens, soit 25 % des aires marines protégées (AMP) du monde. En outre, on estime entre 15 et 22 % le taux de récifs coralliens dans l'ensemble des aires protégées du monde, atteignant de ce fait l'objectif des 10 % de représentation pour tous les écosystèmes fixé par la CDB pour 2012. Cependant, la réalisation de cet objectif global ne dit pas tout et souligne les problèmes suscités par les objectifs mondiaux qui peuvent masquer des phénomènes et des tendances à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, le Belize a fixé à 30 % l'objectif du taux de couverture d'un réseau d'AMP considéré indispensable à la protection des liens étroits naturels qui existent entre les divers habitats des récifs. Par ailleurs, en Australie, la direction du parc marin de la Grande Barrière de corail, a récemment élargi la zone classée sous stricte protection (cf.



S. Hennige



P. Salinas de Leon



Y. Bertram/INESTO

Encadré 5 : RENFORCEMENT DE LA PROTECTION : L'EXEMPLE DE LA GRANDE BARRIÈRE DE CORAIL

La Grande Barrière de corail est le plus grand récif corallien du monde. En 1975, 98 % de la barrière est classée comme aire marine protégée, soit environ l'équivalent de la taille du Japon. Toutefois, avec seulement 4,6 % faisant l'objet d'une conservation stricte et 14 écorégions échappant à toute protection, l'importance de prendre en compte d'autres critères que la seule surface protégée est une fois encore soulignée. En 2003, à la suite d'une campagne menée par des ONG tel le WWF, la surface protégée au titre de parcs nationaux et de réserves (catégorie II) est passée à 33 %. Le parc marin de la Grande Barrière de corail couvre 344 400 km² de l'aire récifale, dont 62 % de l'écosystème fait l'objet d'une utilisation durable (catégorie VI).

Encadré 5). Cette réserve marine avec les îles du Nord-Ouest d'Hawaï représentait en 2007 un tiers de la surface marine totale protégée. L'aire protégée des Îles Phoenix, classée en 2008, est désormais la plus vaste du monde et accentue la concentration de la couverture globale sur quelques aires clés.

En 2008, l'UICN travaillera avec plusieurs partenaires au lancement d'un nouveau processus baptisé « Protect Planet Ocean Review ». Cette collaboration contribuera à mieux comprendre les progrès qui ont été faits dans la conservation du milieu marin en danger.

Liens utiles

Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA)	http://www.wdpa.org/
Commission mondiale sur les aires protégées (CMAAP)	http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/index.cfm
Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	http://unfccc.int/
Convention de Ramsar relative aux zones humides	http://www.ramsar.org/
Convention sur la diversité biologique (CDB)	http://www.cbd.int/
Écorégions du WWF	http://www.worldwildlife.org/science/ecoregions/item1847.html
Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	http://www.un.org/millenniumgoals/
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO)	http://portal.unesco.org/
Patrimoine mondial de l'UNESCO	http://whc.unesco.org/
Poverty and Conservation Learning Group	http://www.povertyandconservation.info/
Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB)	http://www.unesco.org/mab/mabProg.shtml
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	http://www.undp.org/
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	http://www.unep.org/
Programme des aires protégées de l'UNEP-WCMC	http://www.unep-wcmc.org/protected_areas/protected_areas.htm
Programme des aires protégées de l'UNEP-WCMC : liste de publications	http://www.unep-wcmc.org/protected_areas/pubs.htm
Protected Areas Management Effectiveness Information Module	http://www.unep-wcmc.org/wdpa/me/
Réseau international d'action pour le récif corallien	http://www.icran.org/
UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC)	http://www.unep-wcmc.org/
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	http://www.iucn.org/index.cfm

Notes

- 1 Dudley (N.) [éditeur], *Guidelines for applying protected area management categories*, Gland, UICN, Suisse, 2008
- 2 Borrini-Feyerabend (G.), Kothari, (A.), Oviedo (G.), *Indigenous and Local Communities and Protected Areas – Toward Equity and Enhanced Conservation*, Gland et Cambridge UK, UICN, 2004, xviii +111p.
- 3 Hoekstra (J.M.), Boucher (T.M.), Rickettes (T.H.), Roberts (C.), « Confronting a biome crisis: global disparities of habitat loss and protection », *Ecology Letters*, 2005, 8, p. 23-29.
- 4 Rodrigues (A.S.L.), Andelman (S.J.), Bakarr (M.I.), Boitani (L.), Brooks (T.M.), Cowling (R.M.), Fishpool (L.D.C.), Fonseca (G.A.B.), Gaston (K.J.), Hoffmann (M.), Long (J.S.), Marquet (P.A.), Pilgrim (J.D.), Pressey (R.L.), Schipper (J.), Sechrest (W.), Stuart (S.N.), Underhill (L.G.), Wallern (R.W.), Watts (M.E.J.), Yan (X.), « Effectiveness of the global protected area network in representing species diversity », *Nature*, 2004, 428, p. 640-643.
- 5 Sauf Hong Kong, l'île Bouvet et les îles mineurs éloignées des États-Unis qui pour des raisons différentes d'analyse ont été rattachés au pays dont ils dépendent.
- 6 La couverture mondiale des aires protégées est évaluée chaque année pour les objectifs du Millénaire pour le développement. La Liste des aires protégées des Nations Unies est publiée par l'UNEP-WCMC environ tous les quatre ans.
- 7 Analyse menée par l'UNEP-WCMC en janvier 2008.
- 8 À l'aide des groupements régionaux de l'UNEP-WCMC. Renseignements supplémentaires disponibles auprès de : protectedareas@unep-wcmc.org.
- 9 Brooks (T.M.), Mittermeier (R.A.), da Fonseca (G.A.B.), Gerlach (J.), Hoffmann (M.), Lamoreux (J.F.), Mittermeier (C.G.), Pilgrim (J.D.), Rodrigues (A.S.L.), « Global biodiversity conservation priorities », *Science*, 2006, 313, p. 58-61.
- 10 Le rapport complet est disponible (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.unep-wcmc.org/protected_areas/docs/Forest_Gap_Analysis_June08.pdf.
- 11 Halpern *et al.*, « A Global Map of Human Impact on Marine Ecosystems », *Science*, 2008, 319, p. 948.
- 12 Le taux de protection en haute mer a été calculé sur la base des données de janvier 2008 en même temps que les taux de protection nationale et écorégionale (cf. Encadré 3).
- 13 Mis à jour en mai 2008 : « Critères scientifiques identifiant aires marines d'importance écologique ou biologique nécessitant une protection en haute mer et dans les habitats hauturiers » en annexe de la Décision IX/20 de la COP 9 de la CDB sur la biodiversité marine et côtière.
- 14 Disponible en ligne : http://www.unep-wcmc.org/climate/pdf/Coad_et_al_2008_Working_Paper.pdf.
- 15 Les rapports complets sur la REDD, les aires protégées et les moyens de subsistance sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.unep-wcmc.org/climate/publications.aspx>.
- 16 UICN, 2007.
- 17 Wells (S.), « The International Year of the Reef: Time to Renew Efforts for Coral Reef MPAs », *MPA News*, février 2008, p. 2-3.

©UNEP-WCMC 2008

Crédits photographiques : 1^{re} de couverture : en haut à gauche M. Spalding, en bas à gauche J. Ponte, à droite C. Besançon. 4^e de couverture : I. McAllister/PNUE

Une production Banson

Traduction française : Audrey Langlassé / Ros Schwartz

Translations Ltd

Imprimé par Swaingrove au Royaume-Uni



État des aires protégées dans le monde, 2007

UNEP World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
Royaume-Uni
Tél. : +44 (0) 1223 277314
Fax : +44 (0) 1223 277136
Email: info@unep-wcmc.org
Site Web: www.unep-wcmc.org

www.unep.org
Programme des Nations Unies pour
l'environnement (PNUE)
P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya
Tél. : +254 (0) 20 7621234
Fax : +254 (0) 20 7623927
E-mail: unepub@unep.org
Site Web : www.unep.org

